

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

158<sup>e</sup> séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mardi 24 avril 2001



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2159).

LICENCIEMENTS POUR MOTIF ÉCONOMIQUE (p. 2159)

M. Pierre Goldberg, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE ET ÉCONOMIE (p. 2160)

M. François Loos, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

SURETÉ NUCLÉAIRE (p. 2160)

MM. André Aschieri, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.

SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ (p. 2161)

MM. Pascal Clément, Lionel Jospin, Premier ministre.

STOCKS DE MUNITIONS DANGEREUSES (p. 2162)

Mme Catherine Génisson, M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

GAZ DE FRANCE (p. 2163)

MM. Franck Borotra, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

ENTREPRISE PECHINEY DE MARIGNAC (p. 2164)

MM. Jean-Louis Idiart, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

EMPLOI DANS LE LOIR-ET-CHER (p. 2165)

MM. Patrice Martin-Lalande, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

SÉCURITÉ (p. 2166)

MM. Jacques Heuclin, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

ORPHELINS DE DÉPORTÉS (p. 2166)

MM. Lucien Guichon, Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

AFGHANISTAN (p. 2167)

MM. Marcel Cabiddu, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

PRISONS EN TURQUIE (p. 2167)

MM. André Gerin, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

*Suspension et reprise de la séance (p. 2168)*

### 2. Date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée. – Discussion, en lecture définitive, d'une proposition de loi organique (p. 2168).

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

M. Bernard Roman, président de la commission des lois, rapporteur.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 2170)

Exception d'irrecevabilité de M. Jean-Louis Debré : MM. Thierry Mariani, Patrick Devedjian, Dominique Bussereau. – Rejet.

QUESTION PRÉALABLE (p. 2174)

Question préalable de M. Jean-François Mattei : M. Franck Dhermin.

## PRÉSIDENTE DE Mme CHRISTINE LAZERGES

Question préalable (*suite*) : M. Franck Dhermin. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2175)

MM. Jean Vila,  
Renaud Donnedieu de Vabres,  
Bernard Charles,  
Michel Hunault,  
Gérard Gouzes.

## PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

MM. Dominique Bussereau,  
Noël Mamère,  
Maurice Leroy.

M. le ministre.

Clôture de la discussion générale.

DERNIER TEXTE VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE (p. 2184)

EXPLICATION DE VOTE (p. 2184)

M. Jean-Luc Warsmann.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 2185)

Adoption, par scrutin public à la tribune, de l'ensemble de la proposition de loi organique.

### 3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 2185).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTIE DE M. RAYMOND FORNI

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

### LICENCIEMENTS POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Goldberg.

**M. Pierre Goldberg.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, de l'ampleur du rassemblement de Calais le week-end dernier, de la condamnation de plus en plus large par l'opinion des licenciements boursiers, des attentes sociales qui s'affirment, notamment s'agissant du pouvoir d'achat des salaires, aussi bien dans le secteur public que dans le privé, ressort un appel de plus en plus puissant qui doit être entendu.

Vous venez d'annoncer un certain nombre de dispositions visant à accroître le coût des licenciements économiques et à obliger les entreprises à assurer les reclassements. C'est une intention louable mais, à notre avis, là n'est pas le problème premier. Ce que les salariés de Lu, de Marks & Spencer, de Dunlop et de tant d'autres entreprises attendent, ce sont des mesures concrètes, des droits nouveaux, leur permettant de contester efficacement les licenciements abusifs.

Notre groupe vous a déjà soumis à ce sujet des propositions précises : proposition de loi préparée avec les plus grands spécialistes du droit social, amendements au projet de loi sur la modernisation sociale qui va revenir prochainement. Et mes questions seront les suivantes :

Pourquoi les représentants des salariés ne seraient-ils pas habilités à contrôler la légalité et la validité des motifs prétendument économiques invoqués par les entreprises ?

Pourquoi les représentants du personnel ne seraient-ils pas habilités à faire opposition aux licenciements dont le motif économique est proprement injustifiable ?

En quoi serait-il impossible d'introduire dans le code du travail une définition du motif économique qui fasse du licenciement l'ultime recours ?

Pourquoi le Gouvernement ne publie-t-il pas les décrets correspondant à la proposition de la loi Hue sur le contrôle des fonds publics, qui prévoit la possibilité d'exiger le remboursement des aides publiques accordées aux entreprises lorsque celles-ci ne respectent pas leurs engagements sur l'emploi ?

Madame la ministre, nos concitoyens attendent des actes forts du Gouvernement. Comment allez-vous répondre à leurs attentes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, vous posez cette question avec raison. Comment pouvons-nous, en effet, aider les salariés qui sont victimes des licenciements économiques ?

Nous éprouvons tous de la colère, nous savons à quel point ces personnes et leurs familles sont atteintes, à quel point leur vie est bouleversée. Et c'est à ces situations que nous voulons remédier.

Votre groupe a pris plusieurs initiatives à ce sujet. Vous les avez rappelées. S'agissant de la proposition de loi de Robert Hue, adoptée le 24 janvier dernier, j'indique que le Gouvernement accélère la finalisation des décrets d'application. Elle est en effet très utile puisqu'elle vise à assurer que les entreprises ayant reçu des aides publiques respectent bien les obligations qui leur ont été imposées. D'autres groupes de la majorité ont également formulé des propositions.

Nous avons, je le crois, fait un bon travail lors de l'examen en première lecture du projet de loi de modernisation sociale en janvier dernier – ce qui prouve que nous avons su anticiper par rapport aux récents événements.

Il nous faut continuer à enrichir ce travail législatif. Pour cela, trois axes peuvent être retenus.

Le premier axe vise à prévenir les licenciements. Nous souhaitons donner des moyens nouveaux aux représentants des salariés afin de leur assurer le droit à la parole et leur permettre de contester le bien-fondé et la légitimité même des restructurations proposées. Nous allons également renchérir le coût des licenciements à travers un doublement de l'indemnité légale des licenciements.

Le deuxième axe vise à améliorer la qualité des plans sociaux en imposant des obligations supplémentaires aux entreprises. Dans les grandes entreprises, chaque salarié se verra obligatoirement proposer un droit à une formation de six mois, au-delà même pour les plus âgés.

Le troisième axe vise à mettre en place des dispositifs de contrôle et de suivi des plans sociaux à la fois par l'administration du travail et par les comités d'entreprise, prenant en compte certains mécanismes prévus par la loi Hue.

Tout cela montre que notre majorité plurielle a des propositions, des idées. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Elle a la volonté de régler les problèmes, de légiférer et d'agir sur l'environnement de la loi parce que la loi donne des outils aux acteurs.

**M. François Guillaume.** Vous enfoncez des portes ouvertes !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il faut mobiliser toutes les initiatives, y compris au plan local, à l'échelle de chaque territoire, pour obtenir la réindustrialisation et faire en sorte que représentants des salariés, représentants des entreprises et élus locaux puissent ensemble travailler avec l'Etat à cet objectif.

Notre majorité dans chacune de ses composantes avec ses différences est très volontaire sur ces questions. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Et, messieurs de la droite, ce serait beaucoup plus intéressant si, vous aussi, vous aviez des propositions ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

#### POLITIQUE ET ÉCONOMIE

**M. le président.** La parole est à M. François Loos, pour le groupe UDF.

**M. François Loos.** Monsieur le président, je vais donner l'occasion à Mme Guigou de continuer puisque c'est à elle que s'adresse ma question.

Chaque personne licenciée éprouve une épouvantable détresse. Lorsqu'elle l'est à l'occasion d'une fermeture d'entreprise, c'est toute sa vie d'effort, une vie collective qui disparaît. Et quand, de surcroît, l'entreprise fait des bénéfices substantiels, ressentiment et incompréhension viennent s'ajouter.

Madame la ministre, vous aviez initié la loi sur la modernisation sociale pour répondre à la détresse des salariés de Michelin. Aujourd'hui y a-t-il une situation différente qui justifie que l'on change tout ? Du point de vue social, certainement pas. Du point de vue politique, le Gouvernement a choisi de calmer la contestation en s'attaquant aux grandes entreprises. Nous ne pouvons cautionner cette attitude ni d'ailleurs le fond des mesures, et cela pour au moins trois raisons.

Premièrement, la parole de l'Etat n'est plus crédible. A chaque mouvement social, une réforme et ce n'est jamais la bonne. Dans le même temps, la fonction publique est privée de négociations. Alors, qui croire ? M. Fabius, M. Sapin ou Mme Guigou ?

**M. Jean Ueberschlag.** Personne !

**M. François Loos.** Deuxièmement, les entreprises, pour éviter les coûts supplémentaires vont recourir encore plus aux CDD et aux intérimaires, ce dont nous ne voulons pas plus que vous.

Troisièmement, dorénavant, la plupart des plans sociaux vont se traiter au tribunal et vous le savez. Quels sont les critères objectifs qui permettront de décider si des reclassements ont été faits dans des emplois convenables ? Vous allez encore encombrer les tribunaux et causer des insatisfactions partout.

Tous les partenaires sociaux souhaitent un renforcement de la négociation collective. Mais l'interférence permanente de l'Etat dans les avancées sociales ne contribue pas à clarifier les responsabilités des différents acteurs : entreprises, salariés, syndicats, collectivités et Etat. Alors, pour vous, quel rôle les entreprises doivent-elles jouer dans la vie économique et sociale ? A quoi servent-elles ?

Par ailleurs, croyez-vous vraiment que vos mesures vont être bénéfiques pour l'emploi ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie*

*française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, je voudrais réussir à vous convaincre qu'on ne peut pas simplement s'en remettre aux lois d'un libéralisme non régulé (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) et que c'est la raison pour laquelle il nous faut légiférer.

**M. Lucien Degauchy.** Vous ne convainquez personne !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous avez, vous, une autre optique. Pour notre part, nous voulons faire en sorte que dans cette économie de marché qui est la nôtre, il y ait des règles, et nous pensons que ces règles, c'est à la loi de les poser.

Voilà pourquoi le Gouvernement a proposé le projet de loi de modernisation sociale qui vise non pas à faire administrer les entreprises par l'Etat et à se substituer aux acteurs, mais à permettre que la loi donne tous les moyens aux acteurs, en particulier aux représentants des salariés, de faire entendre leur voix dans l'entreprise, de discuter de la légitimité et du bien-fondé des plans sociaux, d'en contrôler la qualité et d'en assurer le suivi.

Nous, monsieur le député, nous croyons que la responsabilité et la grandeur du politique, ce n'est pas de démissionner quand il rencontre des problèmes de ce genre, mais au contraire de formuler des propositions à travers la loi. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Certes, la loi ne peut pas tout, en même temps. Il faut aussi agir sur son environnement, et c'est pourquoi le Gouvernement mène une politique active afin de mobiliser tous les acteurs, sur chaque territoire, et de réunir autour d'une sorte de « table carrée » (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) les représentants des salariés, et ceux du patronat, les élus locaux et naturellement les représentants de l'Etat dans l'objectif de réindustrialiser ces territoires.

Face à cela, comme vient de le prouver votre question, monsieur le député, la droite ne se manifeste que par son silence assourdissant ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

#### SÛRETÉ NUCLÉAIRE

**M. le président.** La parole est à M. André Aschieri, pour le groupe RCV.

**M. André Aschieri.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la santé.

Après-demain, 26 avril, nous allons célébrer le bien triste anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. La centrale nucléaire la plus célèbre du monde a fermé ses

portes l'an dernier, mais son nom restera gravé dans nos mémoires définitivement. Mais aujourd'hui, quinze ans après l'un des plus terribles accidents du nucléaire civil, le lobby nucléaire cherche à minimiser ses conséquences. Que ce soit en Europe de l'Est, en particulier en Biélorussie, ou en Europe de l'Ouest, il tente de faire en sorte que la vérité ne soit pas connue. Pourtant, nous savons qu'il y a eu des effets extrêmement graves.

En France, une centaine de personnes atteintes de cancers ou d'affections de la thyroïde comptent mener des actions en justice, estimant avoir été victimes du nuage de Tchernobyl.

L'Institut national de veille sanitaire ainsi que l'Institut de protection et de sûreté nucléaire préconisent dans un rapport la mise en place d'une étude épidémiologique dans les zones du territoire français les plus concernées comme la Corse ou les Alpes du Sud. Et j'avais moi-même demandé, avec mon ami Jean-Pierre Brard, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire.

Depuis, monsieur le ministre, vous vous êtes rendu dans le Mercantour, où vous avez pu constater que subsistent des traces du nuage de Tchernobyl.

Mais il n'y a pas que les dangers de Tchernobyl : un ouvrier de la centrale de Blaye a été irradié, le site de Cadarache est sur une faille géologique. Aujourd'hui, nous savons qu'on nous a menti.

Le Gouvernement est favorable à la création d'un institut indépendant, l'institut de recherche et de radio-protection sur la sûreté nucléaire, issu du regroupement de l'OPRI et l'IPSN. Mais, monsieur le ministre, allez-vous enfin mettre en place une commission d'enquête et lancer une étude épidémiologique sur les conséquences de Tchernobyl ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je peux vous annoncer dès maintenant, après des premiers résultats partiels recueillis dans certaines régions concernées, que nous allons en effet lancer cette étude.

Mais, s'agissant de Tchernobyl, je soulignerai que personne ne s'est occupé des conséquences de la catastrophe, en Ukraine même ou en Biélorussie, à part quelques organisations françaises qui continuent à être les seules à prendre en charge les cancers de la thyroïde.

Par ailleurs, les quelques résultats collectés par l'Institut de veille sanitaire et l'OPRI, au Mercantour et en Corse notamment, montrent que l'augmentation des cancers de la thyroïde dans notre pays a lieu depuis une vingtaine d'années déjà. Le nuage de Tchernobyl ne l'expliquerait – mais, là, je préjuge de l'enquête – que partiellement. D'autant que, dans tous les pays européens, on observe une augmentation des cancers de la thyroïde, même dans des régions qui n'ont pas été particulièrement exposées. Il ne faut donc pas s'alarmer.

Mais je suis d'accord avec vous : continuons à enquêter. La création du nouvel institut et la mise en place de cette étude permettront, grâce au travail entrepris avec Mme Voynet et avec M. Pierret, d'aller plus loin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Clément, pour le groupe DL.

**M. Pascal Clément.** Monsieur le Premier ministre, l'actualité politique montre de plus en plus, au sein de notre société, le clivage entre secteur public et secteur privé. Vous annoncez aujourd'hui l'arrêt des négociations avec la fonction publique et vous donnez des leçons aux entrepreneurs privés pour les obliger à négocier plus encore. Vous êtes incapable d'appliquer les 35 heures dans la fonction publique sans augmenter les effectifs et vous les imposez aux petites et moyennes entreprises et aux très petites entreprises dès 2002. Vous refusez aux salariés du privé un complément de retraite par capitalisation alors que les fonctionnaires bénéficient depuis longtemps d'un système de retraite par capitalisation, la PRE-FON.

Vous légiférez dans l'urgence afin de vous donner une posture humaniste. Il est, en effet, toujours plus facile de légiférer pour autrui que pour soi-même. Mais l'Etat patron est brutal avec ses fonctionnaires et en contravention avec la loi, comme le relève aujourd'hui même la Cour des comptes. De plus, vous êtes incapable de faire fonctionner nos services publics.

Secteur privé, secteur public, deux poids, deux mesures.

Ne sentez-vous pas un sentiment d'injustice qui monte du pays profond alors que vous faites le contraire de vos belles intentions affichées ?

Vous qui vous faites le chantre de l'égalité, avez-vous l'intention d'aligner les règles en vigueur dans le secteur public et dans le secteur privé ? En matière de retraites, de négociations salariales et les 35 heures, pouvez-vous assurer à tous les Français une égalité de traitement ?

Monsieur le Premier ministre, je suis sûr que si vous preniez cette décision et que si vous vous montriez capable de la mettre en œuvre, les fonctionnaires comme les salariés y gagneraient. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Lionel Jospin, Premier ministre.** Monsieur le député, nous agissons, quand il le faut nous réagissons, et en même temps nous préparons.

Nous agissons selon nos engagements, et les engagements essentiels pris par ce Gouvernement en juin 1997,...

**M. Bernard Accoyer.** Les retraites !

**M. le Premier ministre.** ... contrairement à ce qui s'est passé au cours de la période antérieure (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) qui a abouti pour les intéressés à la mauvaise surprise des élections législatives de 1997...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. le Premier ministre.** ... ont été tenues par ce gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Nous avons fait de la bataille contre le chômage et pour l'emploi la priorité essentielle de notre gouvernement. Nous avons su restaurer, puis maintenir, une crois-

sance forte qui nous distingue des autres pays européens comparables (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*).

**M. Lucien Degauchy.** Opportuniste !

**M. le Premier ministre.** ... 1,5 million d'emplois ont été créés, le chômage a reculé de plus d'un million de personnes. Et cette bataille de l'efficacité économique, nous l'avons accompagnée de mesures sociales : lutte contre les exclusions, couverture maladie universelle, et, dernière proposition de cette législature dans la continuité des réformes déjà engagées, l'allocation personnalisée d'autonomie que tant de personnes âgées attendaient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

De la même manière, la priorité à la lutte contre l'insécurité est au cœur de l'action du Gouvernement pour la fin de cette législature.

**M. Jean-Claude Lenoir.** Ce n'est pas la question !

**M. le Premier ministre.** Nous réagissons, lorsqu'une épidémie de fièvre aphteuse menace d'envahir le pays et nous la jugulons. (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Nous réagissons lorsque des populations sont menacées dans leur sécurité à Vimy, et nous le faisons de façon exemplaire grâce aux services de l'Etat.

**M. Gilles de Robien.** Soyez modeste !

**M. le Premier ministre.** Nous le faisons dans la Somme pour venir au secours des populations sinistrées et j'aurais sans doute encore des choses à dire, à cet égard, monsieur de Robien, lorsque nous pourrons faire le bilan de cette situation.

Nous n'opposons pas le secteur public au secteur privé.

**M. Yves Bur.** Vous n'arrêtez pas de le faire !

**M. le Premier ministre.** Nous sommes capables, comme vous, de les distinguer : dans l'un, il y a la sécurité de l'emploi ; dans l'autre, continuent à régner la précarité de l'emploi et la menace du chômage. C'est une différence essentielle, qui justifie que l'on agisse de façon différente.

Non, nous n'avons pas refusé de négocier avec les fonctionnaires ! Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons signé un accord salarial en 1998, donc que nous avons emprunté avec succès la voie de la négociation. Cette fois encore, le ministre de la fonction publique a négocié avec les syndicats.

**M. François d'Aubert.** Ça n'a pas marché !

**M. le Premier ministre.** Il est vrai qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord, accord dont je voudrais d'ailleurs rappeler que ceux qui le réclament ne sont pas toujours ceux qui le signent. En effet, si nous avions été assurés de la signature de toutes les grandes organisations syndicales, nous aurions peut-être pu poser les questions autrement, mais nous sommes aussi comptables du budget de l'Etat, de la nécessité de limiter le déficit, de garder des sommes pour l'investissement et le fonctionnement. Les grandes politiques publiques doivent se faire autrement qu'en fonction du salaire des fonctionnaires. Cela dit, nous préservons complètement le pouvoir

d'achat de ces derniers et si nous avons su, pour certaines catégories particulièrement méritantes et confrontées à des problèmes, prendre des décisions de revalorisation significatives – je pense, par exemple, au protocole hospitalier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Georges Frêche.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Et puis, nous préparons l'avenir, y compris sur les retraites. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Bernard Accoyer.** Non !

**M. le Premier ministre.** Le fait que le nombre de chômeurs ait diminué de un million, que l'emploi soit là, que les cotisations soient à nouveau versées, que des salaires soient distribués nous donne une base plus solide pour régler le problème des retraites dans la perspective de 2020. Nous avons mis en place un fonds pour les retraites. Nous avons rapproché les points de vue et nous continuerons à le faire.

**M. Bernard Accoyer.** Mensonge !

**M. le Premier ministre.** La majorité qui, pendant quatre ans, a soutenu ce gouvernement a aussi construit cette politique équilibrée. Je ne doute pas qu'elle continuera dans ce sens, car le vide de vos propositions (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendant*), dont parlait un instant Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, est tel que, le moment venu mais seulement le moment venu, le peuple sera juge. En effet, je ne reconnais, avec le Gouvernement et la majorité, qu'un seul juge : le peuple ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Arnaud Lepercq.** Nous sommes quand même les représentants du peuple !

#### STOCKS DE MUNITIONS DANGEREUSES

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Génisson, pour le groupe socialiste.

**Mme Catherine Génisson.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Durant une semaine, 12 500 de nos concitoyens ont été évacués de leur domicile en raison du danger constitué par le centre de stockage de munitions de Vimy. Je souhaite rendre un vibrant hommage au civisme des habitants, qui ont réagi avec calme et sang-froid. Ces hommes et ces femmes ont assumé cette situation difficile non seulement avec dignité, mais aussi avec chaleur et sens de la solidarité. Je veux également rendre hommage à l'ensemble des services publics qui ont rempli leur mission avec brio dans des conditions parfois difficiles. L'intérêt général a toujours prévalu. L'ensemble des services de l'Etat a fait la preuve de la qualité et du caractère indispensable des services publics, et je donnerai un coup de chapeau particulier aux démineurs, qui risquent chaque jour leur vie pour préserver celle de nos concitoyens. Je remercie aussi les élus, qui ont largement été mis à contribution. Quant au Gouvernement, son souci constant s'est traduit par la venue, sur le site, du Premier

ministre, du ministre de la santé et de vous-même, monsieur le ministre de l'intérieur. Cet épisode mouvementé a connu son terme vendredi dernier, dans des conditions remarquables, avec le retour des populations à leur domicile.

En priorité, il importe que les mesures fortes que vous avez annoncées en matière d'indemnisation des populations soient mises en œuvre dans des délais très brefs dans un souci d'efficacité et de simplicité. Il en va de même pour l'ensemble des professionnels – agriculteurs, commerçants, artisans, chefs d'entreprise et professions libérales – dont la mesure du préjudice subi doit être effectuée dans la plus grande bienveillance et l'indemnisation opérée rapidement.

A plus long terme, les interrogations sont nombreuses sur l'avenir du site et le traitement des munitions entreposées. L'information des populations doit être désormais continue et la plus précise possible, en un mot elle doit être transparente.

Enfin, vous avez déclaré : « Vimy n'a pas vocation à devenir un centre de stockage. » La population se réjouit de la détermination de cet engagement. Néanmoins, en raison des munitions qui restent, pour l'heure, entreposées et de la quantité de munitions enlevées dans le Pas-de-Calais – 150 tonnes par an –, il importe d'apporter des réponses précises sur plusieurs points.

Vous est-il possible de préciser le dispositif de surveillance et d'alarme mis en place au cas où des munitions présenteraient un caractère toxique ? Si Vimy doit devenir un centre de tri et de traitement temporaire de ces munitions, dans quel délai celles qui sont encore entreposées seront-elles enlevées ? Enfin, quelle est l'implantation de « l'usine à gaz », passez-moi l'expression, qui doit permettre la destruction des obus à caractère chimique ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** Madame la députée, bien évidemment je veux m'associer à votre hommage qui fait suite à celui du Premier ministre dans son message du 20 avril et au mien à Arras, vendredi dernier. Je renouvelle toute ma sympathie et ma gratitude aux 12 500 habitants évacués. Je salue également l'esprit de responsabilité, de civisme et le sang-froid dont ont fait preuve les maires. Sans eux, cette opération n'aurait pas connu le succès que vous avez constaté. Je rends hommage également à l'ensemble des personnels des services de l'Etat et des collectivités locales : les personnels de la sécurité civile, les militaires, les sapeurs-pompiers et les personnels du SAMU dont vous faites partie, madame la députée, en tant que médecin urgentiste du Pas-de-Calais. *(« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Vous vous êtes tous mobilisés sous l'autorité du préfet pour assurer la protection de la population et celle des intervenants. Enfin, j'adresse moi aussi toutes mes félicitations aux démineurs qui ont accompli un travail extraordinaire, et ô combien délicat et périlleux pour eux-mêmes !

Dans cette opération, le Gouvernement a pris ses responsabilités. Il a agi dans la transparence. Ses engagements ont été tenus et continueront à l'être. Vendredi, à Arras, j'ai annoncé une série de mesures destinées à indemniser le préjudice provoqué par cette mesure d'évacuation, caractérisée par l'urgence compte tenu du danger avéré. Comme l'a décidé le Premier ministre, les particuliers percevront une indemnité de 1 000 francs par adulte et 500 francs par personne à charge, auxquels

s'ajouteront 500 francs par personne pour ceux qui n'ont pas été relogés par l'intermédiaire de l'Etat. Le préfet fait procéder actuellement, en liaison avec le trésorier-payeur général, au recensement des demandes.

La situation des industriels sera également prise en compte. D'ores et déjà, le chômage technique a été pris en charge à 100 %. Les artisans et commerçants seront indemnisés par le Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales – FISAC. Les entrepreneurs pourront bénéficier d'un report de leurs échéances sociales et fiscales. De même, la situation des agriculteurs sera examinée pour qu'ils ne subissent pas de préjudice. Quant aux collectivités locales, elles ont d'ores et déjà bénéficié d'un apport de 20 millions de francs destinés à les indemniser.

S'agissant de l'avenir, le site de Vimy est déjà sécurisé. Vous le savez, je ne veux pas qu'il reste un centre de stockage, mais il doit permettre, comme l'ont souhaité d'ailleurs les élus, le tri et le dépôt transitoire des 130 tonnes ramassées annuellement dans cette région, qui doivent ensuite faire l'objet d'un traitement en toute sécurité.

Il importe, madame la députée, que la construction de l'usine de destruction de munitions chimiques, qui est de la compétence du ministère de la défense et qui sera, comme l'a dit le Premier ministre, une solution durable au traitement des munitions, puisse être engagée le plus rapidement possible.

Ce gouvernement tiendra ses engagements. D'autres seraient bien inspirés de ne pas insister sur la question du centre de Vimy compte tenu de la vacuité de leur action. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

#### GAZ DE FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Franck Borotra, pour le groupe RPR.

**M. Franck Borotra.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et concerne le devenir de Gaz de France.

En juillet 1998 a été adoptée la directive organisant l'ouverture du marché européen. En mai 2000, le secrétaire d'Etat à l'industrie a présenté un projet délai transposant la directive « gaz ». Puis, le marché a été ouvert à partir du 10 août 2000. Nous apprenons maintenant que le Gouvernement n'a plus l'intention de faire voter, lors de cette législature, une loi de transposition de la directive.

**M. Arnaud Lepercq.** C'est un diktat de Gaysot !

**M. Franck Borotra.** Par conséquent, il n'ouvrira pas le débat sur l'évolution du statut de Gaz de France et l'ouverture de son capital. C'est une décision grave que vous prenez, monsieur le ministre, parce que c'est maintenant que Gaz de France a besoin d'aide. Vous le savez bien, 80 % du marché européen sont aujourd'hui ouverts. Les entreprises sont en train de prendre des positions sur le marché. Des concentrations apparaissent et, au terme de l'évolution, les entreprises gazières resteront peu nombreuses sur le marché européen. Pendant ce temps, Gaz de France ne dispose pas des moyens pour faire face à la concurrence, pour remplir ses objectifs, en particulier conquérir des parts sur le marché européen, accéder à la production gazière à un niveau suffisant pour ses approvisionnements et faire face à ses investissements.

Le ministre des relations avec le Parlement a expliqué que le projet de loi de transposition ne pouvait être présenté parce qu'il n'y avait pas de majorité à l'Assemblée nationale pour le voter. M. Fabius a été plus prudent ce matin. Il a expliqué qu'il n'y avait pas de majorité dans la majorité plurielle.

**M. François Goulard.** Voilà !

**M. Arnaud Lepercq.** Le diktat de Gayssot !

**M. Franck Borotra.** Je peux vous confirmer, monsieur le ministre, et vous le savez, qu'il existe une majorité forte au sein de l'Assemblée nationale pour aider Gaz de France (« *Oui !* » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), faire évoluer son statut et ouvrir son capital,...

**M. Didier Boulaud.** Les socialistes ne sont pas aux ordres !

**M. Franck Borotra.** ... à une condition : que l'on place Gaz de France au cœur de la décision et non pas des intérêts partisans.

**Mme Nicole Catala.** Très bien !

**M. Franck Borotra.** La question que je veux vous poser est simple. Je sais que vous êtes attaché à la modification du statut de Gaz de France et à l'ouverture de son capital, mais ne croyez-vous pas que le moment est venu de dépasser ces clivages partisans,...

**M. François Rochebloine et M. Jean-Luc Prél.** Eh oui !

**M. Franck Borotra.** ... de considérer que le problème de Gaz de France est suffisamment important pour chercher à l'Assemblée nationale la majorité qui existe pour modifier son statut, ouvrir son capital et donner à l'entreprise les moyens dont elle a besoin pour faire face à la concurrence ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.** Vous venez de le dire, monsieur le ministre, la directive sur le marché intérieur du gaz naturel est de fait appliquée, dans ses dispositions essentielles, depuis le 10 août 2000. Elle est appliquée à la fois par l'entreprise publique GDF et par deux entreprises privées, également transporteurs de gaz : la Compagnie française du méthane et la Société nationale des Gaz du Sud-Ouest.

Comme vous l'avez laissé entendre, le programme de travail qui est celui du Gouvernement à l'Assemblée nationale, et qui est défini jusqu'au mois de juin, est cohérent avec les orientations politiques prioritaires que le Gouvernement entend mettre en œuvre. C'est pourquoi le projet de loi Gaz sera examiné dès que possible par l'Assemblée nationale (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*), en fonction des disponibilités du Parlement.

**M. Arnaud Lepercq.** Quand Gayssot voudra bien !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** La deuxième partie de votre question portait sur le projet industriel et social de Gaz de France. C'est un sujet en soi, surtout si l'on veut concourir à la sécurité d'approvisionnement énergétique de notre pays. L'objectif qui est inscrit dans le

contrat de groupe liant l'Etat et Gaz de France pour 2001 et 2003 est de passer d'une production actuelle d'environ 5 % des ventes annuelles de Gaz de France à environ 15 % d'ici à 2005. Cet objectif doit absolument être atteint, monsieur le député.

**M. Arnaud Lepercq.** Comment ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Il y va de l'avenir de Gaz de France. J'ai donc demandé à l'entreprise de continuer à travailler avec la direction de l'énergie et des matières premières pour trouver des solutions adaptées aux besoins de financement du développement de l'entreprise qui doit investir – c'est important – plusieurs dizaines de milliards de francs dans les prochaines années pour être présente, sous une forme ou sous une autre, dans l'amont gazier et ainsi conserver son troisième ou quatrième rang d'entreprise gazière en Europe.

Les dirigeants et les personnels de Gaz de France peuvent ainsi avoir confiance dans la détermination du Gouvernement à poursuivre une stratégie favorable à l'entreprise publique Gaz de France. Il n'y a, là-dessus non plus, aucune ambiguïté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

#### ENTREPRISE PECHINEY DE MARIGNAC

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Idiart, pour le groupe socialiste.

**M. Jean-Louis Idiart.** Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, après la question de la droite, qui souhaiterait voir Gaz de France passer du public au privé, je vais vous parler d'une entreprise qui a connu ce passage. Aujourd'hui, le groupe Pechiney se préparerait à fermer son usine de Marignac située dans la haute vallée de la Garonne. Une telle décision serait inadmissible sur le plan social, territorial et industriel.

Sur le plan social, car comment priver de travail des centaines d'employés alors que le groupe Pechiney fait des bénéfices substantiels dont il se flatte ?

Sur le plan territorial, car cette vallée pyrénéenne souffre de son éloignement des grands bassins d'activités et le départ de cette usine entraînerait de graves difficultés ainsi que la disparition de nombreuses PME de sous-traitance, de maintenance ou de transport.

Sur le plan industriel, car c'est la seule unité de production de magnésium de toute l'Union européenne. Veut-on, oui ou non, devenir totalement dépendant de l'extérieur dans ce domaine ? Le marché mondial du magnésium se développe, mais la concurrence chinoise fait chuter les prix. Ne peut-on, au niveau européen, prendre des mesures anti-dumping efficaces ? Les Américains, eux, savent le faire. Pourquoi Bruxelles n'en fait-elle pas autant ? La méthode Pechiney ne peut être acceptée. C'est non pas d'un bon plan social et de quelques mesurées de reconversion que ce site a besoin, mais bien de la présence de Pechiney.

Vos services, que nous avons rencontrés voilà quelques jours, ont reçu hier à Bercy les représentants syndicaux. Tout à l'heure, nous serons à Matignon. Quelles actions le Gouvernement entend-il engager en direction du groupe Pechiney pour que soit maintenu le site de Marignac ?

La procédure doit être d'ores et déjà suspendue.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'émotion, la colère de toute une région, déjà si souvent ravagée par les froides décisions de grands groupes industriels, nous conduisent à



exiger beaucoup de fermeté et de détermination à l'égard de Pechiney. C'est l'attitude que nous attendons de votre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.** Monsieur le député, bien sûr, l'émotion du Gouvernement est grande (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) lorsqu'il apprend que des salariés attachés à leur outil de travail et toute une région de France où, comme vous l'avez souligné, l'entreprise représente la seule activité industrielle, risquent d'être gravement touchés si le plan prévu est mis en œuvre.

Voici les explications qui m'ont été fournies par Pechiney. La concurrence internationale, et particulièrement chinoise, sur le magnésium est très forte. Certes, des mesures anti-dumping ont été prises à la demande notamment de la France. Mais celles-ci se sont révélées insuffisantes et des pertes considérables sont enregistrées par l'entreprise : un million d'euros par mois, c'est-à-dire l'équivalent de sa masse salariale. La situation économique de l'entreprise est donc extrêmement difficile.

Les représentants des salariés ont été reçus hier par mon cabinet. A la suite de cette réunion, j'ai demandé personnellement (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) au président de l'entreprise de mettre immédiatement en place une concertation exemplaire sur l'avenir industriel du site de Marignac. En particulier, la contre-expertise qui vient d'être demandée par le comité d'entreprise dans le cadre des procédures prévues par le code du travail va servir de support objectif à l'énoncé de l'ensemble des solutions que nous allons essayer de mettre en œuvre.

Pour terminer, je veux souligner la responsabilité particulière des actionnaires à l'égard des salariés et de tout le secteur géographique. Encore une fois, Pechiney est la seule entreprise industrielle présente. Les mesures qu'a annoncées ce matin Mme Guigou, qui affirment la volonté du Gouvernement et qui permettront d'instaurer un dialogue de qualité, favoriseront les solutions industrielles les plus pérennes et les plus aptes à défendre efficacement l'emploi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Doligé.** Mme Guigou vous mène en bateau !

#### EMPLOI EN LOIR-ET-CHER

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Martin-Lalande, pour le groupe RPR.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Ma question s'adresse à vous, monsieur le Premier ministre. Vous avez ici même, ainsi que plusieurs de vos ministres, exprimé vos critiques et vos exigences vis-à-vis des actionnaires de grandes entreprises qui restructurent et licencient : Danone, Marks & Spencer, Valeo, Air Liberté ou encore Philips. Mieux que cela, le Gouvernement veut imposer des règles nouvelles qui sont annoncées aujourd'hui par Mme Guigou. Aujourd'hui, les habitants du Loir-et-Cher veulent savoir comment ces exigences vont être respectées par le Gouvernement lorsque lui-même est actionnaire de deux grandes entreprises.

En effet, l'emploi est actuellement gravement menacé dans le sud du Loir-et-Cher dans deux secteurs. D'abord, celui de l'armement, avec la fermeture annoncée du site MDB France de Salbris, qui va frapper 400 salariés. Ensuite, celui de l'automobile, avec le transfert en 2002 de la production de l'Espace à l'usine Renault à Sandouville, au détriment des 2 700 salariés de Matra Automobile à Romorantin...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Rien que ça !

**M. Patrice Martin-Lalande.** ... et avec le récent refus de Renault de passer un nouveau contrat indispensable pour compenser l'essentiel de cette véritable délocalisation à Sandouville, qui, les lois de l'économie font bien les choses, se trouve dans la circonscription de M. Fabius. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Or MBD est une filiale du groupe EADS dans lequel l'Etat détient 15 % du capital. Par ailleurs, l'Etat détient 43 % du capital de Renault et nomme trois administrateurs sur douze.

Monsieur le Premier ministre, reconnaissez-vous, oui ou non, une responsabilité de l'Etat actionnaire dans le maintien de ces quelque trois mille emplois ? Reconnaissez-vous, oui ou non, que la seule légitimité de l'Etat actionnaire consiste à apporter au système économique et social français un avantage par rapport à un actionnaire privé ? Vous engagez-vous donc, oui ou non, à faire mieux que le privé, et notamment à tout mettre en œuvre pour éviter la suppression des mille cinq cents emplois qui sont les plus directement menacés en Loir-et-Cher, à compenser d'éventuelles destructions d'emplois par autant de créations notamment en réindustrialisant les sites touchés à Salbris et à Romorantin, et enfin à assurer le reclassement effectif, comme l'a dit ce matin Mme Guigou en commission des affaires culturelles, de l'ensemble du personnel y compris les sept cents contrats à durée déterminée non renouvelés chez Matra Automobile ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.** Monsieur le député, le site de Matra est en effet important pour la Sologne, région qui, comme vous l'avez souligné, a été récemment touchée par des restructurations dans l'industrie de la défense. Nous avons d'ailleurs déjà discuté ensemble plusieurs fois de l'avenir de ce site industriel.

Trois points essentiels et, je crois, positifs peuvent être retenus au moment où vous posez cette question.

Premièrement, le site de Romorantin, qui accueille jusqu'en 2002 la fabrication de l'Espace, rapatriée à Sandouville, doit connaître, à partir de 2003, le lancement de nouvelles productions – l'Avantime, le M 72 et le P 83. Cela suppose des investissements considérables qui seront réalisés sur ce site.

Deuxièmement, le Gouvernement a pris toutes les dispositions pour être en mesure d'accompagner au mieux les projets de développement du site et de diversifier – j'en ai discuté avec vous – le tissu industriel et économique local, notamment dans le cadre de la définition des

zonages de la prime d'aménagement du territoire et des fonds européens spécifiques pour le développement du territoire.

Troisièmement, Romorantin a été inscrit en zone PAT et en objectif 2 du FEDER, ce qui permettra à l'Etat et aux collectivités locales de disposer de possibilités d'aide maximales.

Vous le voyez, notre préoccupation et notre vigilance sont fortes. Et vous avez, je crois, obtenu une réponse positive. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)*

**M. Eric Doligé.** Tout va bien, monsieur Martin-Lalande : M. Pierret s'occupe de vous !

### SÉCURITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Heuclin, pour le groupe socialiste.

**M. Jacques Heuclin.** Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez insisté à plusieurs reprises, ces dernières semaines, sur la nécessité de mieux associer les maires à la lutte contre l'insécurité. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* Ceux d'entre nous qui ont signé des contrats locaux de sécurité sont déjà *ipso facto* engagés dans une réflexion et une action contre les phénomènes d'insécurité troublant la vie quotidienne de nos concitoyens.

**M. François Goulard.** C'est de la rigolade !

**M. Jacques Heuclin.** Contrats locaux de sécurité, mai-sons de justice et du droit, et maintenant police de proximité : pour toutes ces structures qui reposent sur une coopération avec les collectivités locales, il importe de définir clairement le rôle et les attributions de chacun.

Associer les maires – et c'est le maire depuis un quart de siècle d'une ville de 35 000 habitants qui le dit – ne signifie pas « municipaliser » la police nationale, ni donner à la police municipale un rôle de sécurité publique qui ne lui incombe pas. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer dans le cadre du projet de loi relatif à la sécurité quotidienne quels sont les droits et devoirs respectifs de chacun des intervenants, la nature des compétences nouvelles qu'on octroiera aux maires et votre conception de la coopération indispensable entre l'Etat et les collectivités locales pour une responsabilisation de tous à la sécurité au quotidien ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, l'apport des municipalités, et plus généralement des collectivités locales, est indispensable pour faire reculer l'insécurité. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* Les polices municipales peuvent ainsi jouer un rôle utile dès lors que la loi de 1999 a encadré leur régime juridique et défini leur action par les conventions avec l'Etat.

En revanche, la municipalisation de la police nationale, qui placerait les policiers sous l'autorité du maire, ne résoudrait rien. Elle engendrerait, au contraire, la pagaille

*(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* et aggraverait les inégalités entre les communes. *(Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.)* Elle serait en outre inefficace pour régler les problèmes de violence, et notamment ceux qui se caractérisent par une plus grande mobilité de leurs auteurs qui ignorent les frontières administratives.

Mieux vaut donc établir des relations fréquentes, directes et suivies entre le maire, le commissaire de police ou le commandant de gendarmerie, le procureur et le préfet pour coordonner les actions à conduire. La lutte pour la sécurité implique en effet des mesures locales concrètes qui sont de la compétence de la commune : réhabilitation de l'urbanisme dégradé, recherche d'une plus grande mixité sociale et urbaine pour casser toute forme de communautarisme ou de ghetto. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. Lucien Degauchy.** Et pendant ce temps la violence continue !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cela passe aussi par le soutien aux associations de prévention et la mise en place d'équipements de proximité, bien au-delà du seul champ de la prévention. Les maires doivent être encore mieux associés à la lutte contre la délinquance et l'insécurité.

Les informer systématiquement et régulièrement des objectifs visés et des résultats obtenus m'apparaît effectivement une bonne méthode. Pour ma part, j'y suis prêt. J'entends mobiliser les préfets sur cette question et préciser avec eux les modalités selon lesquelles les services de l'Etat, préfets, police, gendarmerie, doivent associer les maires à la mise en œuvre de toutes les politiques touchant à la sécurité de proximité. Il s'agit non pas de modifier les compétences des uns et des autres, mais de mieux travailler ensemble au service de la sécurité et de la tranquillité de nos concitoyens. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

### ORPHELINS DE DÉPORTÉS

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Guichon, pour le groupe RPR.

**M. Lucien Guichon.** Monsieur le Premier ministre, un décret du 13 juillet 2000 portant indemnisation des orphelins de parents morts en déportation a été publié. Il concerne les descendants de parents victimes de persécutions antisémites. L'atrocité des persécutions antisémites, le drame de la Shoah fondent pleinement cette indemnisation.

Chacun en a souligné la nécessité dans la mesure où l'Etat français, qui avait remplacé la République, porte une lourde responsabilité dans l'organisation des convois de la mort et a prêté la main à cette infamie. Ce décret en est la juste reconnaissance.

Mais l'indemnisation doit aujourd'hui être étendue aux descendants de tous les déportés.

**M. Gilles de Robien.** C'est vrai !

**M. Lucien Guichon.** La souffrance et la mort ont, en effet, uni leurs parents dans la même atrocité. Il serait juste que la République, que la France, reconnaisse les mêmes droits à tous les orphelins. Monsieur le Premier

ministre, allez-vous prendre rapidement les mesures nécessaires pour étendre l'indemnisation à tous les enfants de déportés ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

**M. Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.** Monsieur le député, vous le savez mieux que quiconque au sein de cette assemblée, après la Seconde Guerre mondiale, la France a pris en considération les diverses situations nées de celle-ci pour élaborer les codes des pensions militaires d'invalidité. C'est ainsi qu'ont été définis les statuts de déporté résistant et de déporté politique dont rien ne permettait l'évolution jusqu'au moment où, vous l'avez indiqué, la France a reconnu la responsabilité des gouvernements de l'époque dans le sort qui a été réservé à nos concitoyens de la communauté juive. Cette reconnaissance, liée aux propositions de la commission Matteoli, a conduit le Gouvernement à envisager une réparation spécifique pour tenir compte de cette situation particulière. Tel a été l'objet du décret du 13 juillet 2000.

Bien sûr, il n'est pas question de faire ici une hiérarchie dans la souffrance. En effet, la souffrance de l'orphelin de résistant est identique à celle de l'orphelin de déporté politique dont les parents ont été victimes de l'extermination nazie. C'est évident. Et nos statuts ont pris en compte ces situations. Mais les enfants juifs ont été victimes d'une discrimination supplémentaire dans la mesure où ils étaient recherchés en qualité d'enfants juifs pour être exterminés. Quelle que soit la douleur des autres orphelins, tel n'était pas leur cas.

Le Conseil d'Etat a estimé que la distinction était fondée puisque le décret vise à prendre en considération une discrimination qui était le fait de l'époque et de la barbarie nazie. Sachez que le Gouvernement entend non pas élargir la mesure mais prendre en compte chaque situation qui révélera une injustice ou une anomalie au regard du droit à réparation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

#### AFGHANISTAN

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Cabiddu, pour le groupe socialiste.

**M. Marcel Cabiddu.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, l'épisode de la destruction des bouddhas géants de Bamyân par les talibans a réveillé une communauté internationale quelque peu résignée sur le cas afghan, en particulier sur le sort réservé aux femmes du pays. Celles-ci vivent sous la terreur : tout leur est interdit, à commencer par l'éducation, la vie active et l'accès à la santé. La situation que les talibans font subir aux femmes n'a pas d'équivalent dans le monde musulman. C'est la pire qui existe.

Pourtant, les talibans constituent une minorité : 30 000 à 50 000 sur une population afghane de 17 millions d'habitants. Mais ils ont les armes, le pouvoir et la force. Le régime reçoit en effet le soutien extérieur de quelques pays qui lui fournissent des armes et instruisent ses soldats. Avec la destruction des statues de Bouddha, on a vu récemment que les pressions et les sanctions économiques étaient inopérantes, voire contre-productives. Néanmoins, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'il serait fort utile qu'à l'initiative de la France ou de l'Union euro-

péenne auprès de l'Organisation des Nations unies une pression forte soit exercée sur les pays concernés afin qu'ils cessent d'aider militairement les talibans ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, n'oublions d'abord jamais, quand on parle du drame afghan dans tous ses aspects, que ce pays est l'un des plus impénétrables au monde et qu'aucun de ceux qui ont tenté de le dominer – que ce soit la Grande-Bretagne ou l'URSS à une autre époque – n'y est parvenu.

Trente ans de guerre extérieure ou civile ininterrompue ont donné le résultat que nous connaissons : cette façon abominable dont sont traitées les femmes et plus généralement la population afghane.

Comme vous l'avez souligné, il est difficile d'avoir une influence directe sur l'Afghanistan car c'est un pays sans Etat et nous disposons ainsi de peu de leviers. Nous cherchons donc à utiliser tous les moyens d'influence sur les pays entourant l'Afghanistan, qui est particulièrement enclavé, pour faire évoluer les choses vers cette solution politique qu'un représentant spécial du secrétaire général des Nations unies recherche inlassablement. En attendant, nous soutenons une action humanitaire intense.

A l'heure actuelle, je le rappelle, le commandant Masoud, que j'ai tenu à recevoir personnellement – aucun ministre des affaires étrangères occidental ne l'avait fait jusqu'à présent –, contrôle seulement une partie du pays qui ne compte que 5 % des habitants. Ainsi, 95 % de la population, et donc l'immense majorité de femmes afghanes, vivent dans la zone dépendant des talibans. C'est ce qui explique qu'à la demande des ONG de terrain elles-mêmes, qui continuent à travailler dans des conditions difficiles, nous maintenons un minimum de relations avec ce pays. Nous sommes les seuls à apporter à cette population un peu d'oxygène à travers le contact, les soins, les médicaments et l'éducation. Mais, naturellement, nous continuons à rechercher une solution définitive. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

#### PRISONS EN TURQUIE

**M. le président.** La parole est à M. André Gerin, pour le groupe communiste.

**M. André Gerin.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Dans les prisons turques, après l'assaut du mois de décembre dernier, trente-deux personnes ont été tuées, six personnes brûlées vives et des dizaines mutilées à vie. Nous n'avons guère entendu protester les capitales européennes ni l'Union européenne.

Aujourd'hui, des prisonniers politiques, en grève de la faim depuis 149 jours, meurent les uns après les autres – dix-sept à ce jour. Ils sont plus de deux cents à poursuivre cette grève. Une trentaine d'entre eux, en coma dépassé, sont sur le point de mourir.

Cette situation est intolérable et pose une question grave dans la mesure où la Turquie est candidate à l'entrée dans l'Union européenne.

Les députés communistes proposent qu'une délégation de parlementaires français se rendent sur place pour s'informer, montrer l'engagement de la France et condamner

l'insupportable à nos portes. Nous voulons alerter l'opinion publique sur les atteintes aux droits de l'Homme caractérisées dont témoignent les méthodes du gouvernement turc, qui foule aux pieds les libertés politiques.

Monsieur le ministre, quelle initiative tant au niveau diplomatique que politique, le Gouvernement a-t-il engagée pour exprimer avec force l'exigence d'une démocratisation de la Turquie afin de faire cesser cette hécatombe horrible dans les prisons turques ?

Par ailleurs, qu'entend-il faire afin que l'Union européenne s'exprime d'une voix haute et forte pour condamner la politique de terre brûlée du gouvernement turc qui peut retarder, voire hypothéquer, l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne ? Il est en effet urgent de faire cesser ces crimes d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.** Comme vous, monsieur le député, le Gouvernement est consterné par les conséquences du mouvement de grève de la faim dans les prisons turques qui, depuis six mois, a entraîné la mort de quatorze personnes. La France et ses partenaires européens ont, à plusieurs reprises, solennellement exprimé leur sentiment à ce sujet, notamment par la voix du porte-parole du Quai d'Orsay, le 13 avril dernier.

Nous avons très clairement dit que nous attendions de réels changements dans les prisons turques en vue, à la fois, de régler ces problèmes tragiques immédiats et d'engager un changement radical de la politique pénitentiaire de ce pays.

C'est un des domaines dans lesquels nous aurons à évaluer les progrès accomplis puisque, comme vous le disiez, la Turquie est candidate à l'entrée dans l'Union européenne. Mais comme il a été constaté sur de nombreux points que la Turquie ne remplissait pas les fameux critères de Copenhague – démocratie, respect des droits de l'homme –, la négociation n'a pas été ouverte avec ce pays.

Je note néanmoins que le gouvernement turc a, le 20 avril, indiqué qu'il allait renforcer les droits des prisonniers, multiplier les inspections, et introduire davantage de transparence dans les prisons. C'est une indication que nous pourrions juger intéressante pour l'évolution de la politique pénitentiaire en tant que telle, mais, évidemment, cela n'est pas suffisant pour interrompre la tragédie dont vous parliez. Nous demandons plus : non seulement que ces mesures soient prises au sérieux mais aussi que les Turcs bâtissent un réel programme de changement de leur politique dans ce domaine et qu'ils modifient leurs prisons. Ces mesures doivent être complétées, contrôlées mais surtout mises en œuvre. A cet égard, nous appuyons les efforts du Conseil de l'Europe, dont le comité pour la prévention de la torture s'est rendu à trois reprises, depuis décembre 2000, en Turquie, précisément pour essayer d'obtenir la réforme du système pénitentiaire.

Je suis convaincu que vos efforts, ajoutés aux nôtres, que la vigilance inquiète, sévère et justifiée, manifestée par la représentation nationale sur cette question ne peut que nous aider à faire progresser les choses dans le bon sens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

## Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures trente.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## DATE D'EXPIRATION DES POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE

### Discussion, en lecture définitive, d'une proposition de loi organique

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 17 avril 2001

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que le texte de la proposition de loi organique modifiant la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale a été adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, dans sa séance du 3 avril 2001 et rejeté par le Sénat dans sa séance du 17 avril 2001.

« Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir statuer définitivement.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de cette proposition de loi organique en lecture définitive (n<sup>os</sup> 2984, 3003).

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'examen de la proposition de loi organique modifiant la date d'expiration des pouvoirs de votre assemblée s'achève aujourd'hui.

Je tiens avant tout à souligner la densité et la qualité des débats parlementaires qui, depuis le 19 décembre dernier, ont confirmé, quelles qu'aient été les positions défendues par chaque orateur, l'attachement de tous à la pérennité de nos institutions.

Une majorité d'idées, transcendant les clivages politiques, a été à l'origine de cette proposition de loi organique. Les convictions de cette majorité sortent, je crois, renforcées des discussions qui ont animé les deux assemblées. Ces convictions sont à la mesure de l'enjeu qui se présente à nous tous : le rétablissement de la cohérence du calendrier électoral autour duquel va s'articuler, dans l'avenir, l'élection du Président de la République, puis celle des députés.

**M. Jean-Luc Warsmann.** C'est faux !

**M. le ministre de l'intérieur.** L'importance de la cohérence du calendrier électoral n'est pas apparue aux concepteurs de la Constitution, pas même après 1962,

tant l'enchaînement des scrutins s'inscrivait alors naturellement dans la logique des institutions. Elle s'impose aujourd'hui à la suite de trois événements – le décès du Président Pompidou en 1974, la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997 et l'adoption du quinquennat l'an dernier – dont les effets mécaniques conjugués sont de nature à bouleverser irrémédiablement à partir de 2002 l'équilibre et la logique institutionnels.

**M. Dominique Bussereau.** Vous avez oublié la candidature de Jospin !

**M. Bernard Roman,** *président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur.* On ne sait pas encore !

**M. Francis Delattre.** Quel suspens !

**M. le ministre de l'intérieur.** La solution proposée par le texte soumis à votre vote définitif apporte, seule, une réponse durable et d'intérêt général à ce risque.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Solution opportuniste !

**M. le ministre de l'intérieur.** Elle permet également de résoudre certaines difficultés techniques d'organisation de l'élection du Président de la République, tant sur la question des parrainages que sur celle, moins évidente mais sans doute plus lourde encore de conséquences pratiques, du rapprochement inéluctable jusqu'à une quasi-coïncidence des deux élections, difficulté que j'ai eu l'occasion de souligner lors de mes interventions devant vous, mais aussi devant la Sénat.

Dans la rédaction issue de l'amendement de M. Blessig, le texte prévoit donc de fixer l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale au troisième mardi de juin de la cinquième année qui suit son élection. A ce stade ultime de nos débats, je souhaite que soient reconnues à cette proposition de loi organique deux vertus : celle de rompre avec les circonstances pour rendre durablement à notre architecture institutionnelle sa force, celle de consacrer la dimension hautement politique, au sens véritable du terme, de l'enjeu qui se présente à nous en balayant les calculs d'opportunité qui ont pu être prêtés aux uns et aux autres depuis quatre mois. Le Gouvernement qui, vous le savez, a fait, depuis le début de cette législature, la démonstration de son attachement au respect des prérogatives du Parlement est convaincu, comme vous, de l'intérêt de ce texte qui clarifie le sens des deux élections majeures de notre démocratie.

**M. Alain Cacheux.** Très bien !

**M. Franck Dhersin.** Merci pour le Parlement !

**M. le ministre de l'intérieur.** En votant en faveur de la remise en ordre du calendrier électoral, en consacrant la logique institutionnelle qui fait de l'élection du Président de la République le moment le plus fort de l'expression des citoyens, mesdames, messieurs les députés, c'est bien l'intérêt général que vous servez aujourd'hui, et je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, les questions d'actualité sont terminées ! Poursuivons dans le calme...

La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur.

**M. Francis Delattre.** Le Poulidor du Nord !

**M. Bernard Roman,** *président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur.* Mieux vaut être un Poulidor qu'un spectateur aphone !

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui saisis, en lecture définitive, de la proposition de loi organique modifiant la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale. La discussion de ce texte, d'origine parlementaire et pluraliste, aura fait couler beaucoup d'encre dans la presse, et aura longuement occupé les esprits au Palais du Luxembourg ou dans cet hémicycle.

Avant de vous inviter à voter cette proposition de loi organique, comme la commission des lois vous le propose, je souhaiterais brièvement et simplement revenir sur deux idées forces qu'il me semble utile de rappeler, à ce stade ultime de la procédure.

Je voudrais, d'abord, insister sur le fait que cette proposition de loi organique ne constitue nullement un bouleversement constitutionnel, comme certains feignent de le croire. A ce titre, ce texte ne mérite pas l'excès d'honneurs dont il a bénéficié çà et là.

**M. Francis Delattre.** C'est un précédent redoutable !

**M. Bernard Roman,** *président de la commission, rapporteur.* Il n'est pas davantage une manipulation de nos institutions à seules fins partisans, manipulation imaginaire, dénoncée avec plus ou moins de conviction. Ce texte ne mérite donc pas non plus qu'une telle indignité le frappe.

**M. Jean-Louis Idiart.** Très bien !

**M. Bernard Roman,** *président de la commission, rapporteur.* Certains ont pu prétendre ou craindre que nous ne tentions, par ce texte, d'imprimer à nos institutions une nouvelle orientation, de renforcer le régime présidentiel...

**M. François Léotard.** C'est évident !

**M. Bernard Roman,** *président de la commission, rapporteur.* ... et de nous opposer à une évolution parlementariste de notre régime, évolution que le calendrier électoral actuel induirait de manière naturelle – j'ai presque envie de dire surnaturelle. Ces arguments ne sont nullement convaincants et je ne peux m'empêcher de poser ces questions à ces apprentis Cassandre : Croyez-vous sincèrement que l'on puisse modifier la Constitution de 1958 et mettre à mal tout notre édifice institutionnel rien qu'en prolongeant de trois mois les pouvoirs de l'Assemblée nationale ? Croyez-vous sincèrement que l'on puisse balayer d'un revers de main plus de quarante années de pratique constitutionnelle, en votant ce texte qui prévoit, simplement, que ses pouvoirs expireront désormais le troisième mardi de juin de la cinquième année qui suit son élection et non le premier mardi d'avril ?

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Pour 2002 seulement ! C'est de la haute couture !

**M. Bernard Roman,** *président de la commission, rapporteur.* La réponse est évidemment contenue dans la question. Non, nous ne sommes pas à l'orée d'un grand soir constitutionnel ou d'une révolution juridique qui ne dirait pas son nom.

Ramenons les choses à leur juste mesure. Il s'agit ici de voter une proposition de loi organique qui rétablisse l'ordre normal des élections dans le cadre de la V<sup>e</sup> République.

On peut certes appeler de ses vœux une évolution de nos institutions. Je ne suis pas le dernier à en être le partisan et je ne serai pas le dernier à soutenir les initiatives en ce domaine.

**M. Dominique Bussereau.** L'année prochaine !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Mais prétendre ou croire que maintenir le calendrier électoral actuel ou le modifier suffirait à engendrer cette évolution relève d'une forme de pensée magique. Non, l'adoption de cette proposition de loi organique n'est pas le sésame vers une imaginaire VI<sup>e</sup> République !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** C'est dommage !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Il ne s'agit pas non plus d'un détour politique pour avantager un camp contre un autre. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. Patrick Ollier.** Certainement pas ! Personne n'a pensé à ça !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Nos chers collègues sénateurs – ils ne sont pas les seuls – ont fait mine de le croire en citant abondamment les propos du Premier ministre...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Le 19 octobre 2000 !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** ... exprimant des craintes pour le cas où il formulerait des propositions en ce domaine. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il a fait preuve de prescience en déclarant que toute initiative de sa part serait interprétée de façon étroitement politique, voire politicienne.

**M. Francis Delattre.** Yoyo est grand !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Le déchaînement sénatorial, sur lequel je ne reviendrai pas, en a été la preuve la plus flagrante. On a fait semblant de croire que le Premier ministre qualifiait de politicienne toute initiative en la matière. La ficelle est un peu grosse. Faut-il donner à certains quelques leçons de sémantique, de lecture, à moins que ce ne soit de bonne foi ?

**M. Jean-Luc Warsmann.** Arrêtez de donner des leçons ! Un peu d'humilité !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Il s'agissait bien pour Lionel Jospin de qualifier les interprétations prévisibles qui seraient faites de telles initiatives en la matière, et ces interprétations furent, malheureusement, bel et bien politiques.

Ajouterai-je que le Gouvernement ne fut d'ailleurs pas à l'initiative de cette proposition de loi organique. J'entends déjà les cris d'orfraie poussés par certains, mais, si les mots ont un sens, celui de proposition de loi en a un bien précis que fixe notre constitution.

Je ne souhaite pas ici utiliser ces noms comme paratonnerre contre les foudres des opposants à cette réforme. J'ai trop de respect pour ces personnes et les fonctions qu'elles ont exercées pour agir ainsi. Mais comment peut-on imaginer que M. Raymond Barre, qui a signé une telle proposition...

**M. Francis Delattre.** Il a déjà donné Lyon !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** ... et M. Valéry Giscard d'Estaing, qui l'a soutenue, aient pris une initiative qui les rabaisserait au rang de vul-

gaires politiques, de médiocres manœuvriers ou de supplétifs du Gouvernement, comme certains l'ont laissé entendre ?

**M. Alain Cacheux.** Très bonne observation !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Non, ce débat méritait moins de passion et sans doute plus de bon sens.

**M. Patrick Devedjian.** Et moins d'hypocrisie !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** La proposition de loi organique qui nous est aujourd'hui soumise présente un objet simple : faire en sorte que les Françaises et les Français votent en 2002 dans des conditions politiques et juridiques claires, qu'ils exercent leur droit de suffrage en pleine connaissance de cause.

**M. Alain Cacheux.** Voilà !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** L'an prochain, l'encre avec laquelle nous écrivons aujourd'hui cette proposition de loi aura séché depuis longtemps. Nos compatriotes s'attacheront, comme toujours, à l'essentiel...

**M. Alain Cacheux.** Très bien !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** ... et pourront s'exprimer dans la clarté démocratique, en élisant le Président de la République, puis les députés.

Au-delà de cette simple équation, il n'y a rien et il est inutile d'épiloguer.

C'est pourquoi, au nom de la commission des lois, je vous invite à adopter cette proposition de loi organique modifiant la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale dans le texte voté en nouvelle lecture. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

#### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

Avant de donner la parole à M. Thierry Mariani, je rappelle pour mémoire que, à ce stade, le temps de parole pour défendre une motion est au maximum de quinze minutes, mais M. Mariani n'abuse jamais de son temps de parole...

**M. Thierry Mariani.** Monsieur le président, je me souviens effectivement que la majorité actuelle a changé le règlement le dernier jour d'une session pour limiter le temps de parole sur les motions de procédure.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Absolument !

**M. Thierry Mariani.** Je me limiterai donc à quinze minutes.

**M. le président.** Monsieur Mariani, si vous me le permettez, je vous rappelle que la décision de modifier le règlement a été prise à l'unanimité par la conférence des présidents. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*) Je tenais à ce rappel pour que vous ne puissiez pas utiliser l'argument de la contrainte qui, en ce domaine, ne vaut pas puisque vous avez participé volontairement à cette modification.

**M. Patrick Lemasle.** Il est comme Chirac, il a des trous de mémoire !

**M. Gérard Gouzes.** Il est de mauvaise foi !

**M. Thierry Mariani.** Il n'en reste pas moins que c'est cette majorité, peut-être avec l'assentiment général, qui aura décidé de réduire le temps de parole pour les motions de procédure, ce qui n'avait jamais été fait depuis 1958.

**M. Henri Nayrou.** Et c'est une décision heureuse !

**M. Thierry Mariani.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'affichage de grands principes cache parfois de petits calculs. Cette proposition de loi est l'illustration plurielle de cette vérité éternelle. Nous sommes en effet réunis aujourd'hui pour achever l'examen d'un texte éminemment politique, issu du dépôt initial de six propositions de loi visant à inverser le calendrier électoral à venir pour que les élections législatives interviennent après l'élection présidentielle.

Chacun l'a compris, la seule vocation de ce texte est le calcul politique (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), sa seule raison d'être la manipulation programmée du corps électoral, sa seule espérance le maintien au pouvoir d'une majorité plurielle visiblement incapable de se rendre sans artifices devant les électeurs.

**M. Gérard Gouzes.** C'est trop exagéré pour être bon !

**M. Thierry Mariani.** Je suis d'ailleurs persuadé qu'à gauche de l'hémicycle, certains parlementaires doivent commencer à se poser des questions sur l'utilité d'une telle modification des scrutins à venir. En effet, le résultat des récentes élections municipales a clairement démontré l'esprit d'indépendance des Français et leur méfiance face à certaines manœuvres politiques. Certains ministres de ce gouvernement, candidats malheureux il y a quelques semaines aux municipales, sont là, eux aussi, pour en attester.

Si les Français ont un doute sur la sincérité de la modification du calendrier électoral, il leur suffit de se souvenir de certaines déclarations qui ne datent que de quelques mois. Souvenez-vous. S'exprimant devant des millions de téléspectateurs sur le changement du calendrier des élections de 2002, notre Premier ministre ne déclarait-il pas, le soir du 19 octobre 2000 : « Toute initiative de ma part serait interprétée de façon étroitement politique, voire politicienne. Moi, j'en resterai là, et il faudrait vraiment qu'un consensus s'esquisse pour que des initiatives puissent être prises. » ?

**M. Patrick Lemasle.** Reprenez toute la déclaration !

**M. Thierry Mariani.** Quelques jours auparavant, monsieur le ministre, vous aviez vous-même tenu des propos similaires : « Le Gouvernement, vous le savez, respecte les échéances fixées par les lois de la République. Il n'a pas pris d'initiative pour modifier le calendrier électoral de 2002. »

Ces paroles claires, prononcées devant la représentation nationale, n'ont cependant pas empêché le Premier ministre d'opérer un total revirement de position. En effet, le 26 novembre 2000, à l'occasion du congrès du Parti socialiste, M. Jospin, qui a décidément la mémoire courte, déclarait que le calendrier électoral n'était pas cohérent et qu'il fallait souhaiter que le printemps 2002, celui des grands rendez-vous démocratiques à l'occasion desquels le peuple s'exprime et tranche, ne soit pas un printemps de la confusion et des choix de convenance mais un printemps de la clarté.

**M. Patrick Lemasle.** C'est pour cela qu'il faut voter la proposition de loi !

**M. Thierry Mariani.** Trois jours après, le Gouvernement annonçait l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'une proposition de loi socialiste tendant à prolonger le mandat des députés.

Les Français, fort heureusement, ne sont pas dupes. Selon un sondage de l'IFOP du 29 novembre 2000, ils ont montré clairement qu'ils avaient compris que le Premier ministre manipulait pour convenance personnelle le calendrier électoral.

**M. Henri Nayrou.** Non, c'est Chirac ça !

**M. Thierry Mariani.** Au sein même de sa majorité, ce comportement a été dénoncé. Mme Voynet qui, que je sache, est toujours une ministre de la majorité plurielle, a ainsi déclaré : « Pour justifier le refus d'introduire une dose de proportionnelle, on m'explique qu'on ne change pas la règle du jeu à un an des élections. Pourquoi la changer pour ce qui est du calendrier électoral ? »

Le calendrier électoral 2002 est déjà connu depuis 1997.

**M. André Angot.** Absolument !

**M. Thierry Mariani.** Pourquoi le Premier ministre, mes chers collègues, a-t-il attendu si longtemps pour proposer une telle réforme si seul l'intérêt des institutions était en jeu ?

**M. François Léotard.** Bonne question !

**M. Thierry Mariani.** Si le Gouvernement estimait nécessaire d'intervenir, il pouvait le faire il y a plusieurs années afin qu'un débat serein et non bâclé puisse avoir lieu devant le Parlement.

Si le Premier ministre redoutait que sa démarche soit interprétée de façon politicienne, pourquoi alors a-t-il annoncé son choix dans l'enceinte la plus politique qui soit, celle du congrès de son propre parti, le Parti socialiste ? Tout simplement parce que, préoccupé avant tout par son propre avenir présidentiel, il se souvient, comme vous depuis quelques semaines, de la fragilité de la majorité plurielle. Elle n'a dû sa victoire aux dernières législatives, même si cela vous déplaît qu'on vous le rappelle, qu'à une quarantaine de triangulaires, certains députés de droite ayant été battus à cause des candidats du Front national.

**M. Henri Nayrou.** Et à l'excellente décision du Président de la République !

**M. Thierry Mariani.** Le brutal changement d'orientation du Gouvernement et la décision de contraindre le Parlement à discuter de ce texte dans l'urgence constituent un outrage flagrant au corps législatif qui apparaît cantonné, même pour une réforme aussi importante, au rôle de simple chambre d'enregistrement de la volonté gouvernementale.

En s'abritant derrière une initiative parlementaire, le Gouvernement voudrait laisser croire qu'il est motivé par le souci de remettre le sort de cette réforme entre les mains de la représentation nationale. Nous savons qu'il n'en est rien. Les motivations d'un tel choix sont à la fois hypocrites et inavouables. Le fait qu'il s'agisse d'un texte d'origine parlementaire permet d'accélérer tout simplement la procédure en évitant le passage devant le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres. En outre, le Gouvernement a fait en sorte que la commission parlementaire compétente dispose du délai minimal pour examiner ce texte.

Cette législature aura, c'est certain, été marquée par un mépris réel affiché par le Gouvernement envers les parlementaires, qui sont tout de même, rappelons-le, les repré-

sentants de la nation. Pour une fois, les propos du Premier ministre déclarant : « Pour l'avenir, je suis favorable à un rééquilibrage des pouvoirs en faveur du Parlement » ne sont pas mensongers. Pour l'avenir ! Pour le présent, nous voyons aujourd'hui ce qu'il en est !

Le principal argument des partisans de l'inversion du calendrier électoral consiste à souligner qu'il ne faut pas se soumettre à des échéances électorales résultant du hasard. L'ordre des élections serait directement issu de la date du décès du président Georges Pompidou en 1974 et de la dissolution de l'Assemblée en 1997. Il s'agit, vous le savez tous, d'un faux argument. En effet, depuis 1958, nous avons constaté à plusieurs reprises la tenue d'élections législatives peu avant le scrutin présidentiel, sans que l'institution présidentielle en soit amoindrie. Cela a été le cas en 1958, en 1969 et en 1974.

Ce texte ne pourra de toute façon jamais effacer toute incertitude liée au hasard. Comment en effet garantir que tous les présidents feront un mandat complet ?

Quant au droit de dissolution, à moins d'en proposer la suppression, ce qui constituerait une atteinte très grave à notre Constitution, et même un changement de régime – mais vous n'avez pas franchi ce pas –, comment être sûr que cette prérogative ne sera pas utilisée à l'avenir ?

Sans doute feignez-vous d'ignorer que l'inversion du calendrier électoral ne garantit en rien une concordance des majorités présidentielle et parlementaire...

**M. Gérard Gouzes.** Qui dit le contraire ?

**M. Thierry Mariani.** ... et, par conséquent, n'exclut pas le risque d'une nouvelle cohabitation.

Le Gouvernement justifie également ce texte en prétextant que le calendrier électoral à venir est en opposition avec l'esprit de nos institutions.

**M. Alain Cacheux.** C'est vrai ! C'est évident !

**M. Thierry Mariani.** Les partisans de ce texte s'appuient sur une interprétation subjective de nos institutions. Procédant à une « lecture présidentielle » de la Constitution, ils concluent que la logique des institutions impose l'élection du Président avant celle des députés.

Une telle interprétation n'a aucun fondement juridique réel. Comme l'a affirmé Michel Debré, rien ne permet d'affirmer aussi clairement la suprématie du Président de la République au sein des institutions. En effet, selon lui, une double lecture de notre constitution peut être établie : la première attribue un rôle de « guide » au Président de la République, la seconde lui garantit le rôle de garant des institutions, ouvrant ainsi la voie à un régime parlementaire à la britannique.

Si, jusqu'à maintenant, la première orientation a prévalu, rien n'autorise cependant à affirmer que le Président doit être systématiquement élu avant les députés. Cela n'a jamais été la règle ni l'usage. Aucune disposition de la Constitution n'implique un ordre spécifique des consultations électorales. D'ailleurs, le Gouvernement le sait bien. Sinon, il n'aurait pas hésité à proposer une modification de la date de l'élection présidentielle lors des débats sur le quinquennat !

Si vous voulez instaurer dans notre pays un véritable régime présidentiel, il s'agit d'une orientation possible. Encore faut-il l'assumer et organiser un vaste débat à ce sujet.

Contrairement aux propos tenus par le Gouvernement, ce texte ne se justifie ni par la recherche de l'intérêt général, ni par la résolution de difficultés organisationnelles des scrutins à venir.

La prorogation du mandat parlementaire constitue même un abus de pouvoir. En effet, si, à quatre reprises, le Conseil constitutionnel a été amené à se prononcer sur des reports d'élections à des scrutins locaux, il ne les a acceptés qu'à des conditions bien précises : ils doivent reposer sur un motif d'intérêt général et revêtir un caractère exceptionnel et transitoire.

Parmi les motifs d'intérêt général figurent notamment les objectifs suivants : éviter des difficultés matérielles d'organisation des élections présidentielles, assurer la continuité de l'administration d'une collectivité, favoriser une participation accrue des citoyens aux consultations électorales.

Dans le cas présent, rien ne laisse supposer que le texte qui nous est soumis se justifie par la poursuite de tels objectifs. En outre, les élections à des scrutins nationaux ne figurent pas dans le champ d'application de ces décisions.

Autoriser les parlementaires à prolonger leur propre mandat pourrait même constituer un abus de pouvoir.

Rappelons qu'au cours du siècle écoulé, la prorogation du mandat des députés n'est intervenue qu'à deux reprises : en 1918 et en 1940. Cela nous amène à nous interroger sérieusement sur le caractère impérieux des motifs qui sous-tendent le texte en discussion. Sans doute les historiens de demain retiendront-ils que 2002 aura été l'année où le mandat des députés aura été prorogé pour des motifs strictement politiques.

D'un point de vue pratique, ce texte ne résoudrait donc aucune difficulté mais en poserait même de nouvelles.

Le 23 juillet 2000, le Conseil constitutionnel a formulé des observations dans la perspective de l'élection présidentielle à venir. Il en ressort qu'il n'existe aucune difficulté pratique, aucun motif d'intérêt général susceptible de justifier une modification de la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui ne résiste donc pas à un examen juridique attentif et est en opposition totale avec les avis émis dans ce domaine par le Conseil constitutionnel. Sa vraie nature nous apparaît réellement : il s'agit d'un texte de circonstance, aux motifs purement politiques et électoralistes.

**M. Gérard Gouzes.** Ce sont vos réflexions qui sont de circonstance !

**M. Thierry Mariani.** Votre volonté, lourdement répétitive, d'étaler l'innocence de votre démarche...

**M. Alain Cacheux.** Notre démarche est cohérente !

**M. Thierry Mariani.** ... et la pureté de vos sentiments est en soi l'aveu de vos arrière-pensées.

**M. Gérard Gouzes.** Vous en avez, vous, des arrière-pensées !

**M. Thierry Mariani.** Nous sommes face à un texte choquant qui donne aux députés, en l'absence de tout motif d'urgence, la liberté de voter eux-mêmes la prorogation de leurs propres mandats.

C'est également un texte qui porte atteinte en droit à deux principes constitutionnels : le droit de dissolution – article 12 de la Constitution – et la stabilité du mandat législatif, article 25.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, au nom du groupe RPR, je vous demande de voter cette exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*



**M. le président.** Le Gouvernement souhaite-t-il intervenir ? (« Non ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

**M. le ministre de l'intérieur.** Non.

**M. le président.** Ne cédez pas à la pression, monsieur le ministre !

La commission veut-elle s'exprimer ?

**De nombreux députés du groupe socialiste.** Non !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Le Parti communiste peut-être ?

**M. le président.** Monsieur Donnedieu de Vabres !

**M. Thierry Mariani.** Le représentant des Verts ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Il n'y en a pas !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Peut-on laisser le président présider, s'il vous plaît ?

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Patrick Devedjian, pour le groupe RPR.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il dit toujours la même chose !

**M. le président.** Mes chers collègues, même si M. Devedjian dit la même chose, on a toujours plaisir à l'entendre. (Exclamations.)

**M. Patrick Devedjian.** Comme c'est gentil, monsieur le président !

**M. Charles Miossec.** Pour une fois, bravo !

**M. Patrick Devedjian.** Soutenant l'exception d'irrecevabilité de M. Mariani, je voudrais répondre à M. Roman qui, après tout, s'est exprimé en faveur du texte de la majorité.

**M. Gérard Gouzes.** Le texte de l'Assemblée nationale, pas de la majorité !

**M. Patrick Devedjian.** M. Roman a dit que cette proposition de loi avait fait couler beaucoup d'encre. Il a raison. La première encre qui a coulé est celle des socialistes !

**M. Bernard Roman, président de la commission, rapporteur.** Barre !

**M. Patrick Devedjian.** Dans leur presse, ils ont abondamment réclamé l'inversion du calendrier, parce que c'était plus conforme aux intérêts électoraux du parti socialiste. Je tiens les articles à votre disposition, mais je pense que vous les avez dans votre bibliothèque !

**M. Gérard Gouzes.** Vous avez dit l'inverse !

**M. Alain Cacheux.** C'est conforme à l'esprit de nos institutions !

**M. Patrick Devedjian.** C'est ensuite l'encre du reniement. M. Jospin avait dit à plusieurs reprises qu'il ne modifierait pas le calendrier et, finalement, il l'a fait. Souffrez que cela donne lieu à des commentaires !

Mais, monsieur Roman, ce qui m'a frappé dans votre explication, c'est que vous avez contredit totalement le Gouvernement. Vous nous avez expliqué que cette proposition de loi ne constituait nullement un bouleversement constitutionnel.

Or, le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, et vous-même, me semble-t-il, en d'autres occasions, nous avez expliqué longuement que, si vous procédiez ainsi, c'était pour vous conformer à la logique et à l'esprit présidentiel des institutions.

**M. Alain Cacheux.** C'est vrai !

**M. Patrick Devedjian.** J'ai même entendu M. Jospin dire à la télévision qu'on n'imaginait pas le général de Gaulle s'accommoder du calendrier actuel. Mais M. Jospin a perdu la mémoire et oublié que, en 1958, le général de Gaulle s'est fait élire quelques semaines après les élections législatives ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Gérard Gouzes.** C'était la IV<sup>e</sup> République ! Tout a changé en 1962 !

**M. Patrick Ollier.** Vous faites dire n'importe quoi à l'histoire, messieurs !

**M. Patrick Devedjian.** Monsieur Roman, vous avez raison, pourtant : cette proposition de loi ne constitue pas un bouleversement constitutionnel, mais une atteinte occasionnelle à la Constitution. Ce n'est pas un bouleversement constitutionnel !...

**M. Gérard Gouzes.** C'est même l'inverse !

**M. Patrick Devedjian.** ... parce que cette réforme n'est pas durable et qu'elle peut être remise en cause par la mort, par la démission ou par la dissolution. Il s'agit donc forcément d'une loi de circonstance.

En outre, cette loi n'est pas non plus dans la logique des institutions. Permettez-moi, comme me l'a suggéré mon ami Jean-Luc Warsmann, de vous en démontrer l'incohérence par un simple exemple. Supposez, dans l'hypothèse où votre calendrier serait adopté, que le Président de la République élu soit de droite et qu'il désigne, après son élection, un gouvernement de droite, ce qui serait logique et conforme à la nouvelle expression légitime du suffrage universel. Comme l'Assemblée aurait encore six semaines à siéger, l'actuelle majorité pouvait, pendant ce laps de temps, renverser le Gouvernement qui aurait été désigné par un président nouvellement investi de la légitimité populaire. C'est absurde...

**M. Gérard Gouzes.** C'est l'inverse qui serait absurde !

**M. Patrick Devedjian.** ... et contraire à l'esprit des institutions. C'est pourtant ce que votre proposition de loi rendrait possible si elle aboutissait.

Dès lors, monsieur Roman, on est forcé de conclure que seule subsiste la seconde branche de l'alternative : il s'agit bel et bien d'une manœuvre électorale. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance. – Protestations sur les bancs socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Bussereau, pour le groupe Démocratie libérale.

**M. Dominique Bussereau.** M. le ministre de l'intérieur et M. le président de la commission des lois n'ont pas répondu à l'intervention, pourtant bien argumentée, de M. Mariani : c'est typique. En réalité, il ne s'agit plus ici de droit constitutionnel, d'organisation des pouvoirs publics ou d'engager une réflexion sur le caractère parlementaire ou présidentiel de notre fonctionnement démocratique...

**M. Alain Cacheux.** Ils sont longuets !

**M. Dominique Bussereau.** ... mais de mécanique politique. On le sait, tout cela s'appuie sur une analyse, menée dans certains cercles proches du Premier ministre ou du Parti socialiste, sur les chances qu'a la majorité de l'emporter en 2002. Evidemment, mesdames et messieurs, après la sévère défaite qui vous a été infligée dans la plupart des villes de France et dans de nombreux cantons au mois de mars dernier... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Georges Frêche.** A Paris et à Lyon, par exemple !

**M. Dominique Bussereau.** M. le maire de Montpellier, qui est un grand démocrate, sait de quoi je parle.

**M. Georges Frêche.** Je ne vous le fais pas dire !

**M. Dominique Bussereau.** Je comprends votre envie de faire du nouveau. Mais, à partir du moment où, d'un point de vue de politique intérieure, la situation a dégénéré pour la majorité, celle-ci a jugé de plus en plus nécessaire d'accélérer le processus. Nous l'avons dit au cours des différentes lectures, nous nous trouvons là devant une mesure de stricte convenance personnelle et de stricte application politique.

Cela étant, les arguments de nature constitutionnelle sont les plus importants. Nous débattons de l'irrecevabilité de la proposition de loi. Le Conseil constitutionnel aura à se prononcer. Si, par malheur pour le fonctionnement de notre démocratie, ce texte de loi était adopté, je fais confiance aux garants de la Constitution pour ramener notre République dans le droit chemin. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-François Mattei et des membres du groupe Démocratie libérale et Indépendants une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Franck Dhersin.

Je vous rappelle, mon cher collègue, que votre temps d'intervention est limité à quinze minutes, par décision unanime de la conférence des présidents, c'est-à-dire de tous les groupes de l'opposition et de la majorité.

**M. Franck Dhersin.** Je ne briserai pas cette unanimité, monsieur le président.

Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous arrivons aujourd'hui au terme de ce que j'appellerai la croisade du calendrier électoral. Je tiens d'emblée à saluer l'abnégation de nos amis sénateurs, qui ont tout tenté pour ramener la majorité et le Gouvernement à la raison. Mais, à l'évidence, du point de vue de l'équilibre de nos institutions, ce n'est pas la raison qui gouverne cette inversion du calendrier électoral. D'abord parce que cette réforme – nous l'avons abondamment répété, comme les médias, du reste – est avant tout une réforme de convenance personnelle, et même de convenance jospinienne.

**M. Patrick Lemasle.** Ce n'est pas gentil pour M. Barre !

**M. Franck Dhersin.** La meilleure preuve en est évidemment la volte-face de Lionel Jospin, qui, le 19 octobre, sur TF 1, déclarait que les Français ne comprendraient pas que l'on joue avec les règles du jeu si près des échéances. La circulation d'une note interne à Matignon n'est certainement pas étrangère à cette volte-face. Ce document démontrait en effet, comparaisons à l'appui, que la progression électorale de la gauche depuis 1997 est un trompe-l'œil et mettait l'accent sur une faiblesse structurelle de la gauche plurielle, le rétrécissement de sa base électorale. En 1997, par exemple, dans trente-quatre circonscriptions où s'opposaient en duel un candidat socialiste et un candidat de l'opposition, la victoire n'a été acquise que par un score compris entre 50 % et 51 % des voix. Ainsi, inverser le calendrier électoral relève du pur calcul de politique politicienne, le Gouvernement partant du postulat qu'il lui sera plus facile de gagner les élections législatives si elles se tiennent après l'élection présidentielle.

Depuis, les élections municipales, dont les résultats ont amené les médias à parler de « vague bleue », sont venues conforter cette analyse. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Cacheux.** Pas à Dunkerque !

**M. Franck Dhersin.** On ne peut pas gagner partout !

En définitive, inverser le calendrier électoral, cela relève, pour la majorité, de l'instinct de survie. A la rigueur, et dans l'absolu, on pourrait ne pas lui jeter la pierre, dans la mesure où ce type de calcul est fréquent à l'étranger, en Angleterre notamment. Mais, là où cette manœuvre est totalement condamnable, c'est lorsqu'elle s'abrite derrière le prétendu esprit de la Constitution. Pour justifier votre entreprise, vous n'hésitez pas à faire dire à notre constitution ce que vous désirez entendre.

Le fameux esprit de la Constitution dont vous vous réclamez pour justifier votre manœuvre n'est qu'un prétexte fallacieux. Pourquoi ? Parce que le réel esprit de la Constitution n'est pas celui de 1962. Ce que vous mettez en avant – c'est assez cocasse, d'ailleurs, de votre part –, c'est la lecture gaullienne de la Constitution. Dans le schéma constitutionnel initial, le chef de l'Etat est au-dessus des partis. « Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. » Dans cette logique, il ne devait pas y avoir d'opposition entre le chef de l'Etat et le chef du Gouvernement. L'un arbitre, l'autre gouverne. Par conséquent, on ne peut pas parler de l'esprit de la Constitution pour justifier l'inversion du calendrier. Le général de Gaulle n'imaginait pas une seule seconde une cohabitation au sein de l'exécutif.

Par ailleurs, il paraît difficile de se référer à l'esprit de la V<sup>e</sup> République qui a été modifiée de fond en comble, notamment par trois cohabitations. Le premier constitutionnaliste venu sait qu'une constitution ne relève pas de l'écrit, des textes, mais de ce que l'on veut bien faire de ces textes dans la pratique. Or cette pratique se caractérise par trois cohabitations.

En période de cohabitation, c'est une lecture parlementaire de la Constitution qui prime. Les articles 20 et 21 sont appliqués à la lettre, ce qui revient à dire que le Gouvernement, en particulier le Premier ministre, gouverne, fait les lois en s'appuyant sur une majorité parlementaire dont il est issu. De son côté, le Président de la République assure la continuité des institutions. Or, cette situation ne peut pas, aujourd'hui, être qualifiée d'exceptionnelle. Sur les vingt dernières années, la moitié ou

presque a connu une période de cohabitation, en comptant celle que nous vivons aujourd'hui et qui se sera installée dans la durée, puisqu'elle aura tenu cinq ans.

**M. Yves Rome.** Quel manque de conviction !

**M. Franck Dhersin.** La cohabitation est donc, aujourd'hui, un mode de gouvernement normal, ce qui revient à dire que la V<sup>e</sup> République ne correspond plus à ce qu'elle était dans l'imagination de ses fondateurs. D'ailleurs, même en dehors des périodes de cohabitation, et contrairement à ce que l'on prétend, le Président de la République n'a pas toujours entendu prendre les rênes du pouvoir. Le second septennat de François Mitterrand en est le meilleur exemple, où l'on a pu observer une distance plus grande dans la conduite de la politique nationale. Enfin, le référendum était présenté comme un moyen, pour le Président de la République, de mettre en place une « démocratie plébiscitaire », ce qui tend évidemment à faire du Président la clé de voûte des institutions.

*(Mme Christine Lazerges remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.)*

#### PRÉSIDENTE DE Mme CHRISTINE LAZERGES, vice-présidente

**M. Franck Dhersin.** Or, depuis le général de Gaulle, soit le référendum n'a pas été utilisé, soit il l'a été différemment.

Je disais, au début de mon intervention, que ce n'était pas la raison qui gouvernait ce texte. Comment peut-il en être autrement, alors que nous savons – alors que vous savez – qu'inverser le calendrier électoral entraînera un profond déséquilibre de nos institutions ? Inverser le calendrier et faire en sorte que l'élection présidentielle précède les élections législatives, c'est la porte ouverte à un changement de régime, c'est préparer l'avènement d'un régime présidentiel. Faire primer l'élection présidentielle, c'est soumettre l'ensemble de la vie politique française à l'élection d'un seul homme. Faire en sorte que ce soit l'exécutif qui fabrique la majorité, et non pas l'inverse, c'est franchir une étape supplémentaire dans l'affaiblissement déjà bien avancé du Parlement.

Le quinquennat renforcera d'ailleurs les conséquences d'une coïncidence entre majorité présidentielle et majorité parlementaire : l'Assemblée, toujours aux ordres, deviendra une simple chambre d'enregistrement des décisions prises, *via* le Premier ministre, par le chef de l'Etat. Or c'est au Parlement, devant la représentation nationale, que doivent être campés et arbitrés les enjeux majeurs du débat public. Réduire la vie politique à l'élection d'un seul, c'est donner un coup de poignard à toute idée de démocratie représentative.

Par petites touches successives, comme si de rien n'était, nous changeons la nature de notre régime. Après tout, pourquoi pas ? diront certains. Mais, dans ce cas, il faut aller au bout, proposer un projet cohérent et stable pour nos institutions. C'est exactement le contraire que vous faites. Nous nous orientons vers un régime présidentiel, mais vous avancez à visage couvert, comme si vous ne vouliez pas assumer ce changement. Ainsi nous aboutissons à une réforme en demi-teinte dont nous ne mesurons pas encore les conséquences sur l'équilibre de nos institutions.

**M. Marcel Rogemont.** Exact !

**M. Franck Dhersin.** Vous voulez mettre en place un régime présidentiel ? Dans ce cas, allez au bout et supprimez la responsabilité du gouvernement devant l'Assem-

blée, mais également son corollaire, le droit de dissolution. En contrepartie, renforcez les pouvoirs du Parlement, comme aux Etats-Unis, en ce qui concerne le contrôle du budget par exemple ou les pouvoirs des commissions parlementaires.

**M. Alain Cacheux.** Sans compter la réforme de l'ordonnance de 1959 !

**M. Franck Dhersin.** Nous arrivons donc aujourd'hui au terme d'un débat fondamental pour l'avenir de nos institutions, mais qui, malheureusement, est grevé de considérations et de calculs basement politiques. Alors que, sur ce sujet, nous aurions dû débattre dans la plus grande sérénité, prendre notre temps, peser les tenants et les aboutissants de telle ou telle mesure, nous légiférons dans l'urgence, pour ne pas dire dans la précipitation. Il ne faudra donc pas s'étonner, monsieur le ministre, des sanctions à venir, qu'elles viennent des Français, à l'occasion des futures élections, ou du Conseil constitutionnel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix la question préalable.

*(La question préalable n'est pas adoptée.)*

#### Discussion générale

**Mme la présidente.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Vila.

**M. Jean Vila.** Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, l'inversion du calendrier électoral, que nous propose la proposition de loi organique qui revient aujourd'hui en lecture définitive devant notre assemblée, ne saurait être considérée comme un simple aménagement technique ni comme une décision de circonstance.

Elle renvoie au problème de fond des institutions nationales et aux conditions de l'exercice de la citoyenneté. Sous le faux prétexte du respect de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, on nous propose de renforcer encore un peu plus le caractère présidentiel du régime. Or, rien, et surtout pas le texte de la Constitution lui-même, n'oblige à conforter le caractère hégémonique du scrutin présidentiel.

Placer ainsi les élections législatives à la remorque de l'élection présidentielle ne peut que mettre à mal le pluralisme politique constitutif de l'identité de la France. Le débat politique ne peut qu'être perverti lorsque les citoyens sont appelés à choisir beaucoup plus entre les individus présidentiables qu'entre de véritables projets politiques susceptibles de changer leur vie quotidienne.

La logique de l'élection présidentielle pousse – nous l'avons déjà bien montré – à la bipolarisation de la vie politique autour des seuls partis liés à un présidentiable, affaiblissant du même coup tous les autres. Nous le réaffirmons : vouloir étendre cet écrasement du pluralisme à l'élection des députés, en surdéterminant la proximité politique avec le président nouvellement élu, est tout à fait négatif et dangereux, y compris pour l'avenir de la gauche plurielle.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Ah ! Ah !

**M. Jean Vila.** C'est parce qu'elle s'est rassemblée, en affirmant la richesse de sa diversité, que la gauche plurielle a su gagner la confiance des Français en 1997.

C'est en jouant la carte de la progression de ses différentes composantes, en respectant ses engagements, et en étant beaucoup mieux à l'écoute des attentes sociales qu'elle peut espérer gagner l'an prochain le soutien d'une majorité de la population.

Les élections municipales ont confirmé que la fracture sociale se double aujourd'hui d'une véritable fracture politique. Nos concitoyens ont le sentiment d'avoir de moins en moins prise sur les décisions conditionnant leur vie quotidienne, l'avenir de leurs enfants, celui du pays.

C'est donc d'une transformation de grande ampleur de la vie politique et de la manière de faire de la politique que notre pays a besoin.

C'est dire la nécessité d'élargir le champ d'intervention des citoyens, dans la cité comme dans l'entreprise, pour leur permettre de participer effectivement à l'élaboration de toutes les décisions et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

Rénover la démocratie participative implique de renforcer les droits du Parlement. Le rééquilibrage nécessaire des pouvoirs publics exige de donner la primauté à l'Assemblée nationale, ce qui justifie d'ailleurs qu'on ne conteste pas aujourd'hui l'antériorité de son élection.

Comment ne pas rappeler, à cet égard, un engagement commun de la gauche plurielle, l'introduction de la proportionnelle dans l'élection des députés ?

Il faut restaurer la condition juridique de la loi mise à mal par les modalités actuelles de contrôle constitutionnel et la limitation du domaine de la loi par le règlement. Le Parlement doit être mieux associé à l'élaboration et au suivi des conventions internationales et à l'action européenne du Gouvernement.

Nous ne pouvons donc que nous opposer au renvoi à plus tard de transformations institutionnelles majeures, aujourd'hui indispensables : nous ne pouvons que refuser la logique de renforcement de l'exécutif et le présidentialisme qui sous-tend l'inversion du calendrier électoral.

C'est pour toutes ces raisons, et au rebours des calculs politiques qui ont pu diviser les rangs de la droite parlementaire, que le groupe communiste et apparenté votera, comme lors des précédentes lectures, contre l'adoption de la loi organique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme Christine Boutin et M. François Léotard.** Très bien !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Renaud Donnedieu de Vabres.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'agit-il d'une réforme utile au bon fonctionnement de nos institutions ?

**M. Yves Rome.** Oui !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Non ! S'agit-il d'un projet de loi apte à rendre attractives et lisibles l'expression du suffrage, la pratique politique et la démarche électorale ? Non ! (*« Si ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes.** Justement !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** S'agit-il d'un texte permettant de définir un nouvel équilibre des pouvoirs...

**M. Yves Rome.** Oui !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** ... auquel nous convie obligatoirement l'instauration du quinquennat, supprimant dans la pratique l'exercice pernicieux et stérile

de la cohabitation et redonnant au Parlement un vrai pouvoir de contrôle du Gouvernement et de l'administration ?

**M. Yves Rome.** Oui !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Non !

S'agit-il, à quelques mois de l'entrée en vigueur de l'euro et de la disparition du franc, de définir avec force et clarté qui est responsable de quoi aux échelons européen, national et local, afin que les Français retrouvent le sens du choix politique et ne s'engagent plus, par mépris, par colère, par lassitude, vers l'abstention,...

**M. Yves Rome.** Oui !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** ... afin qu'ils sachent qui est responsable de quoi dans notre pays, pour lutter contre les archaïsmes, les réformes en panne, les problèmes éternellement non réglés, qui posent la question de l'efficacité de notre système de décision publique ? Hélas non !

Nous sommes appelés à élaborer une loi de circonstance électorale destinée à faciliter pour certains leur candidature à l'élection présidentielle.

**M. François Léotard.** Hélas !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Pourquoi une telle urgence ? Pourquoi un tel revirement, alors que M. Jospin déclarait, le 19 octobre 2000, comme cela a déjà été cité : « Toute initiative de ma part serait interprétée de façon étroitement politique, voire politicienne. Moi, j'en resterai là, et il faudrait vraiment qu'un consensus s'esquisse pour que des initiatives puissent être prises ? »

**M. Louis Mexandeau.** Vous l'avez déjà dit deux fois !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Nous sommes pourtant loin du consensus !

C'est une loi de circonstance, car elle ne s'appliquera qu'en 2002. Et il est faux de prétendre qu'elle rétablit une logique institutionnelle, qu'elle fonde une nouvelle architecture constitutionnelle. Elle ne fait que renforcer la suprématie présidentielle sans le moindre souci de défendre le rôle du Parlement, qui sortira amoindri de cette réforme.

Défendre le Parlement, ce n'est pas défendre notre situation personnelle, c'est défendre la démocratie, la contradiction, les droits de l'opposition, le citoyen.

La loi sur le calendrier électoral révèle au grand jour la réalité de la démarche politique de M. Jospin : derrière les grands principes, les petits arrangements ; derrière la rigueur d'une partition claire, le calcul médiocre de l'intérêt personnel immédiat !

**M. Gérard Gouzes.** Ne soyez pas mesquin !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Mais tout cela est un faux calcul. Le peuple ne se laisse pas manipuler, intoxiquer. Il devine et comprend les ruses et les combines.

**M. Yves Rome.** Comme la prétendue lutte contre la fracture sociale !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Il sera choqué qu'une assemblée prolonge ses propres pouvoirs, ce qui est sans précédent, à moins de remonter à 1914 et à la Première Guerre mondiale.

La réaction du peuple sera son vote en 2002, et là, nous sommes confiants. Un projet fort pour le nouveau siècle, tournant le dos aux pannes, aux immobilismes et

aux pesanteurs, fondé sur la liberté et l'humanisme, sur l'identité et la proximité, mais également sur le rayonnement extérieur de notre pays, de ses entreprises et de son peuple, nous permettra de convaincre les Français. Le piège posé par le gouvernement Jospin, la manœuvre qu'il tente aujourd'hui de réaliser pour assurer sa survie se retournera contre lui, contre vous. C'est le souhait fort, l'engagement de tous ceux qui refusent de vous emboîter le pas sur les sentiers tortueux de votre politique.

**M. François Léotard.** Très bien !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Nous sommes nombreux, à l'UDF, à vouloir une vraie réforme de nos institutions, le quinquennat n'en constituant qu'une première étape. Force est de constater que le texte qui nous est soumis n'y concourt pas. C'est pourquoi, dans quelques instants, nombreux seront les députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance à rejeter l'arrangement électoral que vous nous proposez. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bernard Charles.

**M. Bernard Charles.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le texte qui est aujourd'hui soumis à notre examen est le fruit des aléas de notre histoire politique. L'inversion du calendrier des élections de 2002 est une nécessité, certes circonstancielle, mais néanmoins essentielle au fonctionnement harmonieux des institutions de la République.

Les radicaux ont toujours réclamé le rétablissement de l'ordre institutionnel conforme à la logique d'un régime présidentiel dans lequel la fonction présidentielle retrouverait tout son sens, le rôle du Parlement serait renforcé et le pouvoir constituant du citoyen mis en évidence.

Des semaines d'atermoiements de la droite n'auront pas réussi à mettre à bas la cohésion autour de l'inversion. Ce texte exprime une légitime attente des Français quant au respect de la cohérence républicaine, qui implique de faire procéder à l'élection présidentielle avant les élections législatives.

Je trouve d'ailleurs historiquement étrange la volonté préméditée d'une majorité d'élus de droite de tenter de désorganiser et de retarder les débats afin que la présente proposition de loi organique ne puisse être votée dans des délais opportuns.

Nous sommes appelés à manifester pour la troisième et dernière fois notre souci de veiller à une meilleure répartition des tâches entre exécutif et législatif.

La modification que nous allons voter dans quelques instants est avant tout l'expression de l'exigence d'une démocratie vivante et apaisée. Son sens réside dans la délégation qui est confiée par les citoyens aux élus de la République. En effet, s'il est normal, conformément à la Constitution, que le Président détermine les grands axes de la politique publique, il est tout aussi naturel que les électeurs, en choisissant leurs députés en toute connaissance de cause, puissent lui donner les moyens d'assurer sa mission.

C'est la principale motivation du présent texte et c'est également l'un des moteurs de la proposition de loi organique que les radicaux ont déposée en vue de la concomitance des élections.

Nous avons choisi, si je puis dire, une troisième voie, celle d'un jumelage des deux consultations électorales. Quoi de plus logique que d'organiser le même jour et pour la même durée les élections législatives et l'élection présidentielle ? Notre proposition est marquée par un souci de respect des électeurs, lesquels seront, dans l'état actuel des choses, convoqués quatre dimanches en l'espace d'un mois et demi.

Il nous semble que la réduction du nombre de consultations résultant de la concomitance ne peut que favoriser la participation des Français à ces élections pourtant si fondamentales. Une consultation unique optimise, sans aucun doute, les chances de l'installation d'une majorité parlementaire en cohérence politique avec le chef de l'Etat. Dans le cadre du régime présidentiel, il est primordial de favoriser le fait majoritaire et de donner à notre démocratie les moyens de fonctionner convenablement.

La concomitance, tout comme le quinquennat, s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus globale visant à repenser la Constitution dans une approche plus participative.

En déposant une proposition de loi constitutionnelle tendant à instaurer la VI<sup>e</sup> République, les radicaux souhaitent faire évoluer la République pour qu'elle entre dans la modernité. Nous pensons, en effet, que les Français méritent mieux que des ajustements successifs de l'actuelle constitution.

L'instauration d'un véritable régime présidentiel, débarrassé du risque de la cohabitation et de la censure du gouvernement, tout en garantissant l'expression d'un Parlement réhabilité, à l'abri de toute menace de dissolution, est pour nous la solution la plus juste pour mettre en place un système lisible, permettant d'aligner le droit sur la réalité.

Le texte proposé aujourd'hui marque incontestablement une avancée significative en faveur d'un pouvoir présidentiel, enfin doté d'un contre-pouvoir.

Le débat sur l'inversion des scrutins traduit la volonté de rendre la démocratie plus formelle et plus opérante, dans le cadre d'une démarche de proximité entre les élus et les citoyens.

Notre attachement profond au progrès et à la modernité, qui se confondent avec l'histoire commune de la République, l'urgente nécessité d'apporter des réponses concrètes aux difficultés soulevées par la proximité et l'ordre « illogique » des deux scrutins dans le contexte actuel du calendrier électoral, nous conduisent à approuver la présente proposition de loi.

Mes chers collègues, une Constitution renouvée, tirant les enseignements des dysfonctionnements de la V<sup>e</sup> République, permettrait d'éviter à l'avenir ces aménagements ponctuels qui donnent lieu à des débats troublant parfois nos concitoyens.

En attendant cette importante et inéluctable réforme, les radicaux voteront bien évidemment l'inversion du calendrier électoral.

Dire oui à cette proposition de loi organique, c'est donner une chance à notre démocratie de sortir de la cohabitation et de trouver ainsi un nouveau souffle pour engager résolument le pays vers les grands chantiers que sont l'Europe, la croissance, la relance et l'emploi.

Dire oui à cette mesure, c'est aller de l'avant, en permettant de faire de l'année 2002 un rendez-vous démocratique incontournable, conforme à l'équilibre des pouvoirs et à l'intérêt des Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Hunault.

**M. Michel Hunault.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat et le vote sur la prolongation de la durée du mandat de notre assemblée sont en complet décalage avec les préoccupations et les attentes des Français. D'ailleurs, ils se sont clairement exprimés le mois dernier, à l'occasion d'élections qui ont été un cinglant revers pour votre majorité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes.** Vous parlez de Paris ?

**M. Georges Frêche.** Pas seulement ! Il parle de Lyon également !

**M. Michel Hunault.** Messieurs, je sais que cela vous gêne !

Le Gouvernement ferait mieux d'entendre les Français, qui souhaitent le voir s'attaquer aux véritables réformes, et je vais vous en citer quelques-unes.

**M. Gérard Gouzes.** Soyez plus modeste !

**M. Michel Hunault.** Je pense au financement des retraites,...

**M. Yves Rome.** C'est nouveau !

**M. Michel Hunault.** ... au traitement de l'insécurité, au malaise dans la fonction publique, à la tragédie que connaît le monde agricole, à la situation des professionnels de santé...

**M. Gérard Gouzes.** Ne bottez pas en touche ! Revenez au sujet !

**M. Michel Hunault.** ... ou au devenir des emplois-jeunes.

**M. Yves Rome.** Ils n'ont pas été créés grâce à vous !

**M. Michel Hunault.** Et faut-il rappeler les suppressions d'emplois par milliers chez Danone, Philips, Moulinex ou Marks and Spencer ?

**M. Georges Frêche.** Et les inconséquences du baron Seillière !

**M. Michel Hunault.** Légiférer dans l'urgence, comme vous le faites, pour un texte purement électoral, c'est donner une image bien dérisoire de notre rôle. Vous devriez vous interroger sur le sentiment que peuvent éprouver nos compatriotes à l'égard de cette inversion du calendrier. Je doute, pour ma part, qu'elle contribue à rétablir le crédit de la classe politique. En fait cette inversion apparaît clairement pour ce qu'elle est, une manœuvre de circonstance ou de connivence, rien de plus.

**M. Michel Meylan.** C'est une magouille !

**M. Michel Hunault.** Thierry Mariani a d'ailleurs rappelé la déclaration du Premier ministre en octobre dernier selon laquelle il n'y avait pas lieu de modifier la date des prochaines élections en l'absence d'un large consensus. Mais où est aujourd'hui le consensus ? La majorité est très divisée. Quant à l'opposition, elle est très majoritairement hostile à cette inversion !

En fait, votre motivation est purement politique : elle vise à conforter la position du candidat socialiste à l'élection présidentielle.

Débattre dans l'urgence, comme nous le faisons aujourd'hui, de la prolongation du mandat des députés apparaît comme une véritable provocation face aux diffi-

cultés du moment. Ce débat est en fait révélateur d'un gouvernement à bout de souffle, à court d'idées, écartelé par les contradictions de sa majorité de plus en plus plurielle.

Un grand journal du soir révélait, dans son édition datée d'aujourd'hui, que Matignon avait même adressé une note aux députés socialistes afin qu'ils vantent l'action du Gouvernement. Il était précisé : « N'énumérez plus les textes dans l'ordre chronologique, et peu importe si vous avez oublié à quel stade de la navette parlementaire on en est sur tel texte : première lecture ou commission mixte paritaire ? L'électeur s'en fiche. » Eh bien, à la lecture du Bulletin de notre assemblée de la semaine passée, nous nous apercevons que près des deux tiers des propositions ou des projets de loi n'ont franchi que le stade de la première lecture. Vous êtes incapables aujourd'hui d'apporter des débuts de solutions à des questions bien plus importantes que celle de l'inversion du calendrier.

Car, après vous être appropriés les effets de la croissance mondiale, le dynamisme de nos entreprises, vous ne savez comment assumer aujourd'hui les conséquences politiques qui obligent nos grands groupes à de sévères restructurations, l'abaissement obligatoire de la durée effective du travail ayant pour effet de réduire le niveau de croissance et la compétitivité de nos entreprises.

Monsieur le ministre, au cours de ces débats, vous vous êtes référé, comme le rapporteur, à l'esprit de nos institutions pour modifier le calendrier électoral. En fait, votre souci est d'habiller du vêtement respectable de la Constitution ce qui n'est qu'une mesure de simple opportunité politicienne, car rien dans la Constitution ne prescrit que le Président doit être élu en premier.

Les députés du Rassemblement pour la République n'ont jamais refusé le débat sur l'avenir de nos institutions, car le débat constitutionnel est légitime. Nos institutions ont fait preuve depuis maintenant près d'un demi-siècle d'une grande capacité d'adaptation. Faut-il rappeler que depuis 1962 six élections présidentielles au suffrage universel direct ont eu lieu et que l'élection présidentielle n'a immédiatement précédé les élections législatives que dans deux cas sur six et que ce fut à la suite des deux dissolutions qui ont suivi l'élection de François Mitterrand ?

En fait, nos institutions ont un caractère mixte : compte tenu du poids du Président de la République élu au suffrage universel direct, elles sont de nature présidentielle, mais elles sont également de nature parlementaire car le Premier ministre est le chef de la majorité parlementaire. C'est cette spécificité de nos institutions de la V<sup>e</sup> République, des institutions équilibrées, qui est le gage de leur adaptation et de leur efficacité.

Voter, comme vous nous le proposez, l'inversion du calendrier aura forcément pour effet d'affaiblir considérablement le Parlement. Mais faut-il s'en étonner de la part d'un gouvernement qui a fait adopter une loi d'habilitation l'autorisant à transposer par ordonnances pas moins d'une cinquantaine de directives dans des domaines essentiels ?

En vérité, monsieur le ministre, vous demandez au Parlement de participer, par l'adoption de cette loi, à son propre abaissement ! Nous avons même entendu, au cours des débats dans cet hémicycle, des membres de votre majorité nous expliquer que l'élection du Président dominait toutes les autres consultations, qu'elle était la clé de voûte de notre édifice constitutionnel, qu'en élisant en premier le chef de l'Etat on serait presque assuré

d'avance de la coïncidence de la majorité législative avec la majorité présidentielle. Voilà une curieuse subordination du législatif à l'exécutif.

Faut-il également rappeler que cette inversion ne règle rien pour l'avenir ? Elle ne supprimera pas, en tout cas, les risques de cohabitation car le Président de la République peut décéder avant l'expiration de son mandat ou une dissolution être prononcée.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Absolument !

**M. Michel Hunault.** De plus, cette inversion ne permettra pas de régler le problème qui se posera en 2007 avec le télescopage des élections présidentielle, législatives, municipales et cantonales. Ce texte, nous le constatons, ne remplit nullement les objectifs qu'il s'assigne.

Monsieur le ministre, vous avez voulu nous administrer des leçons de gaullisme. On a même entendu, la semaine dernière, à la télévision, le Premier ministre citer le général de Gaulle et évoquer l'esprit des institutions, lesquelles n'ont pourtant jamais constitué pour vous une référence.

**M. Gérard Gouzes.** Vous l'avez abandonné, de Gaulle !

**M. Michel Hunault.** Si vous souhaitiez un véritable débat sur les institutions, ce n'est pas du calendrier, connu depuis 1997, qu'il fallait discuter, mais des moyens permettant d'avoir un Etat plus efficace et plus proche de nos concitoyens, car nous sentons à travers le pays la demande d'une nouvelle étape de la décentralisation, de la déconcentration de l'Etat, illustrée dernièrement par le vote de la proposition de loi constitutionnelle du groupe UDF sur le droit à l'expérimentation. La réforme de l'Etat est, en effet, un enjeu majeur pour notre pays.

Vous avez voulu que l'élection du Président de la République précède celle des députés. Vous avez choisi pour ce faire la combine et une loi de circonstance. Alors, vous devez savoir que nous vous combattons sur le terrain que vous avez choisi. La détermination des députés du Rassemblement pour la République est sans faille. Nous avons confiance dans le vote des Français. Nous sommes convaincus que la manœuvre se retournera contre vous. De toutes nos forces, sans hésitation, nous repousserons dans quelques instants cette proposition de loi. Nous assistons bien à une tentative de changement des règles du jeu à moins d'un an d'une élection. Il est évident que la majorité a aujourd'hui tout à craindre d'une campagne unitaire de l'opposition aux prochaines élections, semblable à celle qui a permis à l'opposition la reconquête de nombreuses municipalités.

Monsieur le ministre, vous devez savoir que, quelles que soient les conditions dans lesquelles nous aborderons les prochaines échéances, nous proposerons aux Françaises et aux Français une toute autre vision du pays que la vôtre, celle d'une France moderniser sachant concilier progrès social et développement économique et rétablir là où elle est mise à mal la cohésion sociale. Oui, l'opposition prépare l'avenir. C'est parce que nous sommes confiants dans l'issue des prochaines échéances que nous refusons d'en modifier le calendrier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Gérard Gouzes.

**M. Gérard Gouzes.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, après, je crois pouvoir le dire, de piétres débats au Sénat, après une commission

mixte paritaire qui sentait plus la combine qu'elle ne reflétait la réalité de nos institutions, nous voici parvenus au terme d'un processus parfaitement, je dirai même totalement parlementaire puisque, à l'origine de la discussion, il y avait six propositions de loi – faut-il le rappeler ? ...

**M. Bernard Roman,** *président de la commission, rapporteur.* Oui, il faut le rappeler !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Cela fait quatre fois !

**M. Gérard Gouzes.** ... émanant directement de la représentation nationale et, au surplus, d'horizons différents : je citerai M. Raymond Barre, M. Bernard Charles, M. Georges Sarre, M. Hervé de Charette, M. Jean-Marc Ayrault et moi-même.

Le temps n'est donc plus de rappeler ici tous les arguments qui militent pour le rétablissement d'un calendrier électoral respectant l'« esprit des institutions », ou tout simplement le bon sens qu'exige la logique du fonctionnement de la V<sup>e</sup> République : l'élection du Président de la République au suffrage universel d'abord, puis, immédiatement après, l'élection de l'Assemblée nationale.

Le temps n'est pas davantage aux procès d'intention. Il n'y a là, mes chers collègues, ni texte de circonstance, ni calcul, ni arrière-pensée, et la meilleure preuve en est non seulement dans la multiplicité des paternités, mais encore dans la diversité des opinions, ici même, tant à droite que à gauche.

De même était-il surprenant que les héritiers du général de Gaulle affirment ici que seules les élections législatives étaient directrices du fait qu'après avoir perdu les élections présidentielles en 1995 M. Lionel Jospin avait gagné les élections législatives de 1997 et gouvernait depuis lors. C'était oublier, là encore, l'acte premier d'un drame constitutionnel volontairement occulté en la circonstance : la perte, après deux ans de pouvoir, de sa majorité, par un Président de la République qui n'a pas su, comme l'aurait fait le général de Gaulle, tirer toutes les conséquences du désaveu que le peuple venait de lui adresser.

**M. Jean Marsaudon.** Mitterrand ne l'avait pas fait non plus !

**M. Gérard Gouzes.** Aucune argutie constitutionnelle ne nous interdit donc de remettre à leur place naturelle deux élections si proches qui, si un jour elles devaient s'inverser de nouveau dans le temps, ne mériteraient un nouveau rétablissement que par leur concomitance immédiate. Bien sûr, mes chers collègues, la laïque nous allons voter ne garantit pas la pérennité du bon sens.

**M. Francis Delattre.** Quel orateur !

**M. Gérard Gouzes.** Oui, le droit de dissolution du Président de la République pourrait toujours remettre en cause ce que nous allons voter. Mais nul ne saurait alors soumettre le Président de la République nouvellement élu au suffrage universel de toute la nation à l'élection de 577 députés quelques semaines auparavant.

Nous l'avons dit et redit, la logique même du scrutin uninominal à deux tours, majoritaire, découle de l'obligation d'avoir au second tour de l'élection présidentielle deux candidats, et deux candidats seulement, rassemblant, d'un côté, une majorité et, de l'autre, une opposition. C'est cela que remettent en cause, consciemment ou non, volontairement ou non, avec ou sans arrière-pensée, ceux qui s'opposent au rétablissement du calendrier électoral, qui nous est offert par les six propositions de loi, donc parlementaires, à l'origine de notre débat.

**M. Jacques Limouzy.** C'est ça ! Il faut dire merci !

**M. Gérard Gouzes.** Par conséquent, rien ne permet de soutenir que remettre les choses à l'endroit conduirait à supprimer le droit de dissolution. Certains se sont même interrogés au cours de notre discussion, tels que M. Léotard, qui rêvait d'un débat sur nos institutions tendant à répondre, disait-il, aux seules questions qui vaillent : comment rendre plus vivante notre démocratie ? Comment rendre aux Français le pouvoir que notre démocratie leur a parfois confisqué ? Comment lutter contre le développement de l'abstention ? Comment associer les jeunes Français à l'aventure toujours renouvelée de la défense des libertés ? Tout simplement, mes chers collègues, non pas comme M. Léotard le demandait en 1986, à l'époque où il se proclamait partisan d'un régime présidentiel avec suppression du droit de dissolution de l'Assemblée nationale, mais en nous aidant à aller plus loin dans la modernisation de nos institutions, dans l'adaptation de notre Constitution aux enjeux de notre temps, dans le rétablissement des prérogatives du Parlement, et non dans le retour d'un parlementarisme complètement débridé.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Merci aux ordonnances !

**M. Gérard Gouzes.** Qui, mes chers collègues, nous a empêchés d'aller plus loin dans l'indépendance de la justice ? Qui nous interdit de réformer le Sénat ? Qui a rétabli l'élection alternée tous les trois ans des conseillers généraux accrochés à leurs cantons dépassés ?

**M. Dominique Bussereau.** Merci pour les candidats !

**M. Gérard Gouzes.** Qui a volontairement imposé le quinquennat « sec » sans amendement, et je dirai même sans raison ? Qui s'oppose à toute réforme hardie en matière de décentralisation, comme nous le voyons pour la Corse ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Qui refusait la parité et qui s'oppose aujourd'hui à ce qu'on donne un maximum de sens à nos institutions en voulant laisser les choses au hasard, hasard de la mort d'un Président de la République, hasard d'une dissolution elle-même hasardeuse ?

Ni confusion intellectuelle, ni confusion juridique, ni faiblesse acceptée du Parlement, le vote que nous allons émettre tout à l'heure est bien au contraire l'annonce de réformes qui, sans déséquilibrer les pouvoirs rétablis du Président de la République, élu par le peuple, et de l'Assemblée nationale garantiront la stabilité de l'exécutif et le développement des pouvoirs du Parlement : pouvoir de contrôle, pouvoir d'enquête, pouvoir de légiférer, pouvoir de censurer le Gouvernement.

En quoi, mes chers collègues, notre démocratie serait-elle plus ou moins vivante si l'on rendait inutile l'élection du Président de la République au suffrage universel ? Car c'est à cela qu'aboutirait le fait de réduire l'élection à la magistrature suprême à une simple prolongation du match législatif. En quoi les Français échapperaient-ils mieux au pouvoir des bureaucrates si l'on élisait en premier l'Assemblée nationale et en second un Président potiche ?

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ces propos sont scandaleux !

**M. Gérard Gouzes.** En quoi la dyarchie à la tête de l'Etat, le retour du régime des partis seraient-ils de nature à faire reculer l'abstention et à réconcilier les jeunes avec la politique ?

Il y a aujourd'hui une situation circonstancielle qui bouleverse l'esprit de nos institutions. Sachons trouver les moyens d'y remédier.

Il y a une situation juridiquement perverse et le Conseil constitutionnel a eu la sagesse de nous le signaler. Sachons y répondre sans arrière-pensée et sans rien changer aux convictions de chacun.

Qu'ils soient favorables ou hostiles à la cohabitation, qu'ils présagent ou non l'effondrement de nos règles institutionnelles, du fait de cette coexistence antagoniste à la tête de l'Etat, les Français peuvent comprendre qu'il s'agit tout simplement de régler une difficulté majeure dont on peut diminuer les risques – ceux de la cohabitation.

Que le Président de la République élu au second tour à l'issue d'un duel qui préfigure, dans ses soutiens, les éléments mêmes de la majorité qui contribuera à l'aider à mettre en œuvre son programme présidentiel, soit contraint à cohabiter marque déjà en soi une certaine mutation de la V<sup>e</sup> République. Qu'il accepte d'être à la remorque d'un Parlement élu quelques jours avant lui devient un reniement constitutionnel.

Nous avons ouvert le débat sur nos institutions à l'occasion de l'adoption du quinquennat, grâce à l'accord du Gouvernement. Il y a bien dans les lois que nous adoptons depuis quelques années une vision à long terme de ce que doivent être la séparation des pouvoirs et la modernisation de notre règle constitutionnelle. Sans doute, ce retour aux sources de la stabilité de l'exécutif et de sa prééminence sur le législatif ne doit-il pas faire oublier que le régime demeure, dans son principe comme dans les faits, une République et que le peuple reste le seul titulaire de la souveraineté.

Parlons donc de l'avenir de nos institutions, poursuivons notre quête de modernisation ! Mes chers collègues, certains d'entre vous n'ont-ils pas dit ici que l'abandon du septennat n'irait pas sans altérer un aspect important de la fonction présidentielle : la continuité ? Comment donc lui refuser aujourd'hui la primauté ?

Un mandat plus court donné par le peuple aux deux candidats du second tour de l'élection présidentielle rendra moins insupportable le cumul de l'autorité et de l'irresponsabilité présidentielle. Nous y sommes, mes chers collègues, mais ne tombons pas dans l'exès inverse : ne réduisons pas l'élection présidentielle au match de revanche des élections législatives.

En 1993, la commission Vedel suggérait fort à propos de réhabiliter le Parlement dans ses droits. C'est maintenant la tâche qui nous attend, sans oublier que l'impératif démocratique ne peut s'isoler d'un exécutif stable.

Le débat sur nos institutions n'est donc pas clos : il restera avant ce soir après que nous aurons voté la proposition de loi.

La signification de la Constitution de la V<sup>e</sup> République peut désormais se détacher du temps de sa fondation sans faire disparaître son lien étroit avec le peuple ni déstabiliser l'autorité du chef de l'Etat. Ceux qui auront voté la remise à l'endroit d'un calendrier inversé par le hasard auront demain le droit et le devoir de poursuivre la modernisation réclamée non seulement, il faut le dire, par notre temps, mais aussi par une majorité de Français.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, les socialistes voteront sans états d'âme les propositions de loi parlementaires qui redonnent un sens véritable aux institutions de notre République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

(*M. Raymond Forni remplace Mme Christine Lazerges au fauteuil de la présidence.*)



**PRÉSIDENTIE DE M. RAYMOND FORNI**

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Bussereau.

**M. Dominique Bussereau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des lois, mesdames, messieurs, à l'occasion de cette lecture définitive et avant que le Conseil constitutionnel ne se prononce, beaucoup de choses ont été dites. Il n'est donc pas simple d'argumenter. Ainsi me limiterai-je à rappeler brièvement les raisons pour lesquelles le groupe Démocratie libérale ne votera pas, dans sa totalité, l'inversion du calendrier électoral.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure après l'intervention de Thierry Mariani, nous considérons qu'il s'agit là d'une réforme de convenance personnelle. Je ne reviendrai pas une fois de plus sur la déclaration du Premier ministre du 19 octobre, mais je rappellerai que nous sommes à la fin du mois d'avril et que nous sommes en train, ce qui est rare dans un pays comme le nôtre, de changer la règle du jeu à un an environ des échéances électorales, ce qui, de mémoire de républicain, ne s'est que rarement produit dans notre pays.

Les Français ont d'une certaine manière sanctionné cette disposition. Après un sondage important, qui montrait que nos compatriotes, dans leur majorité, étaient défavorables à l'inversion du calendrier, il y en a eu un autre, encore plus important : il s'est déroulé dans les urnes lors des élections municipales.

**M. Gérard Gouzes.** Quelle interprétation audacieuse !

**M. Dominique Bussereau.** Peut-être certains de nos concitoyens, qui ont oublié d'aller voter pour la gauche, en particulier dans certaines catégories de l'électorat, ont-ils pensé que, quelque part, leurs idéaux d'une gauche généreuse et républicaine avaient disparu derrière une manœuvre de convenance personnelle.

En tout cas, chers collègues, vous avez d'une certaine manière raison de persévérer dans votre méthode puisque la note interne de Matignon reprise dans vos publications politiques fait état des difficultés de la gauche, de la baisse de sa progression électorale et de ses faiblesses dans l'électorat populaire. Du rétrécissement de votre base électorale, qui vous amène aujourd'hui à modifier la règle du jeu, vous avez été les victimes dans un grand nombre de villes de France. Et lorsque nous-mêmes en avons été les victimes, c'est que nous avons tout fait pour vous faciliter la tâche. Mais nous ne le ferons plus ! (*Sourires.*)

Par-delà les manœuvres, par-delà la cuisine politique, il y a l'esprit de la Constitution.

J'ai bien écouté la démonstration de M. Gouzes, qu'il avait déjà développée, avec le talent qui est le sien, en commission des lois. Nous avons des lectures différentes de la Constitution.

On nous décrit un esprit de la Constitution qui remonte – je vais être gentil – aux années 60 pour le moins.

**M. Gérard Gouzes.** Vous attaquez les gaullistes !

**M. Dominique Bussereau.** Pas du tout ! Le contexte historique était tout autre, nous avions un conflit en Algérie, nous connaissions la guerre froide. Bref, nous étions dans un autre monde. Or nous ne sommes plus dans ce monde-là, mais au début du *xxi*<sup>e</sup> siècle !

**M. Eric Doligé.** Et aujourd'hui, il y a les Verts !

**M. Dominique Bussereau.** Dans l'esprit de la Constitution, tel que l'avaient souhaité un certain nombre de ceux qui l'ont écrite, dont Michel Debré, le Président de la

République était au-dessus des partis. Son article 5, que nous avons tous appris lorsque nous étions étudiants, dispose que le Président de la République « assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat ». Le Président n'avait donc pas le pouvoir de diriger l'action du Gouvernement et les articles 20 et 21, qu'applique parfaitement le gouvernement actuel, montrent bien que c'est le Gouvernement qui détermine la politique de la nation.

L'esprit de la Constitution n'est pas celui d'un Président décidant de tout, ou de rien parfois, mais celui d'un Président arbitre au-dessus des partis.

Vous vous référez à l'esprit traditionnel de la V<sup>e</sup> République telle qu'on la concevait dans les années 60, lors de la première période de gouvernement du général de Gaulle, avant que Georges Pompidou ne soit Premier ministre. Il faut bien admettre qu'aujourd'hui, après trois ou quatre cohabitations, la V<sup>e</sup> République, qu'on le veuille ou non, n'est plus la même.

En période de cohabitation, nous le voyons en ce moment même et, pour ce qui nous concerne, dans l'opposition, nous le déplorons, c'est le Premier ministre qui gouverne en s'appuyant sur la majorité parlementaire dont il est issu. Ce sont donc les élections législatives qui décident principalement de la politique du pays.

La cohabitation, qu'on le veuille ou non, est devenue une modalité normale de gouvernement et la moitié des vingt dernières années aura connu une cohabitation.

Le référendum permet au Président de la République de peser sur les réformes. A l'exception d'un référendum récent, chacun a pu noter que les différents Présidents de la République n'ont pas abusé de la procédure référendaire.

Notre lecture des institutions de la V<sup>e</sup> République est donc radicalement différente de la vôtre.

Vous avez cité, monsieur Gouzes, la remarquable analyse que M. Léotard avait faite dans notre hémicycle du déséquilibre des pouvoirs qu'entraînerait l'inversion du calendrier.

Si l'on va jusqu'au bout de votre pensée et de votre politique, vous entrez délibérément dans un régime présidentiel, tout en maintenant le droit de dissolution et les avatars constitutionnels précédents. En réalité, vous organisez la vie publique de notre pays autour de l'élection d'un seul homme, dont doit naturellement, à vos yeux, procéder la majorité parlementaire. Et cet homme, vous l'avez déjà choisi.

Pour le groupe Démocratie libérale, c'est là une étape supplémentaire dans l'affaiblissement du Parlement. Cet affaiblissement, ne vous en déplaise, monsieur le président, nous le constatons malheureusement, en particulier depuis le mois de juin 1997.

Dois-je rappeler le recours accru aux ordonnances ? Vous avez même eu, mesdames, messieurs, l'outrecuidance de nous présenter la ratification de la directive Natura 2000 par ce biais, ce qui était pour le moins un détournement de procédure.

Il y a aussi la procédure budgétaire, qui ne nous donne pas les moyens de savoir ce que nous votons. Lorsque nous prenons connaissance du travail de la Cour des comptes sur le fonctionnement des ministères, sur les rémunérations et de ce que le journal *Le Monde* nous décrit aujourd'hui avant même que nous n'ayons lu les documents de la Cour, nous nous apercevons bien que le véritable pouvoir budgétaire de notre parlement n'est pas ce qu'il devrait être dans une république moderne.

Nous vivons sans arrêt cette situation à travers le fonctionnement de nos commissions et le lien avec le Sénat, qui est aujourd'hui dénaturé par l'agressivité permanente du Gouvernement à son endroit. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous le vivons aussi à travers les atteintes régulières au droit d'amendement et au fonctionnement normal des navettes entre nos deux assemblées.

Le quinquennat, que nous avons voté et pour lequel nous avons fait campagne, renforcera, par ses conséquences arithmétiques et politiques, les conséquences d'une coïncidence entre majorité présidentielle et majorité parlementaire. Vous serez allés jusqu'au bout de votre logique, que nous ne partageons pas : faire de l'Assemblée nationale une simple chambre d'enregistrement. Mais c'est finalement la manière dont vous voyez les choses et dont vous avez essayé de nous les faire vivre depuis cinq ans.

Nous pensons, sur la majorité des bancs de notre opposition, que c'est au contraire au Parlement que doivent être campés et arbitrés les enjeux majeurs du débat public. Nous ne remettons évidemment pas en cause l'importance de la fonction présidentielle, mais nous estimons que c'est ici que les Français font leur choix de la vie du quotidien, les pouvoirs du Président de la République étant d'une autre nature.

Pour nous, inverser le calendrier revient à consacrer une vision opposée à ce que sont à nos yeux les principes fondamentaux de la démocratie représentative, ceux des principes démocratiques des grands pays occidentaux : séparation des pouvoirs, décentralisation, rapprochement des citoyens et de la politique.

Vous tirez un trait sur une certaine manière de vivre la démocratie à la française !

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas le texte. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons de tout notre cœur que, si le texte était voté, le Conseil constitutionnel nous ramène dans le bon chemin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. Noël Mamère.

**M. Noël Mamère.** Monsieur le président, mes chers collègues, pardonnez-moi cette expression, mais j'ai le sentiment que nous sommes en train d'assister à un grand bricolage alors que les Français, à l'occasion des dernières élections municipales, ont manifesté leur volonté de voir la démocratie participative et la transparence renforcées et nos institutions réformées dans le fond.

Et qu'avons-nous fait dans cette assemblée depuis plusieurs mois ? Nous nous sommes contentés de ce que le Président de la République a appelé « un quinquennat sec », en nous imposant sa volonté de réduire à cinq ans le mandat présidentiel – ce que nous ne pouvons que cautionner – dans des conditions qui étaient une insulte aux pouvoirs du Parlement.

Aujourd'hui, pour des raisons qui ressemblent plus à de la convenance qu'à une véritable volonté de réforme des institutions, on nous propose de rétablir le calendrier électoral, en tout cas de l'inverser. Si j'en crois les propos qui ont été tenus par M. le Premier ministre, il s'agit de remettre la pyramide institutionnelle sur ses pieds. Mais comment pouvons-nous ici, dans cette assemblée, accep-

ter l'inversion du calendrier alors que, depuis 1958, notre pouvoir d'initiative comme notre pouvoir de contrôle ont été progressivement bafoués ?

Il a fallu que la majorité change en 1997 pour que les vertus des commissions d'enquête parlementaire soient redécouvertes, et encore est-il bien difficile d'obtenir leur création sur des sujets qui sont encore tabous dans notre société. Ainsi la commission de la production et des échanges vient de refuser une commission d'enquête parlementaire sur La Hague, malgré ce qu'a fait la Cogema, en contradiction totale avec la loi Bataille.

Les propositions du Parlement, dans quoi les a-t-on casées ? Dans des « niches parlementaires » ! C'est à se demander s'il ne faudra pas attendre qu'un jour la cabane tombe sur le chien pour que le Parlement retrouve enfin, dans cette démocratie parlementaire, son pouvoir d'initiative, son pouvoir de contrôle et son pouvoir de légiférer ! Je rappellerai à mes collègues – mais ils le savent bien – que 98 % de l'ordre du jour de notre parlement sont fixés par le Gouvernement. Nous avons bien des difficultés, nous qui sommes les représentants du peuple français, à exercer notre capacité d'initiative pour construire l'Etat de droit.

Nous ne pouvons pas nous contenter de continuer ainsi. Souvenons-nous du discours de politique générale tenu par le Premier ministre au début de cette législature où il s'engageait à faire plusieurs réformes institutionnelles. Quelques-unes ont été mises en place, mais timidement seulement, je pense à la réforme du cumul des mandats.

Le statut de la Corse suscite avant tout des discussions. Pourtant, il pourrait préfigurer une accélération de la décentralisation telle qu'elle avait été proposée par Gaston Defferre en 1982, en même temps qu'un rajeunissement de nos institutions qui permettraient à notre pays d'être enfin à la hauteur des enjeux de l'Union européenne à laquelle il appartient.

Quant au statut de l'élu, la réforme se fait attendre. Or nous savons tous qu'il est inexistant en France. Dans cette assemblée, nous venons, les uns et les autres, de couches socioprofessionnelles qui sont à peu près les mêmes. Et dans les municipalités, les départements ou les régions, le personnel politique ne reflète pas davantage la diversité sociale.

En fait, on ne veut pas payer le prix de la démocratie, c'est-à-dire accepter que les responsables politiques, desquels on attend tout, reçoivent une juste rétribution de leurs responsabilités. Si ce Parlement a le courage un jour d'affronter ce tabou de société judéo-chrétienne, nous pourrions voir des chômeurs, des artisans, des Français en situation de précarité exercer enfin des responsabilités collectives et participer à la vitalité démocratique de notre pays.

Faut-il encore insister sur la nécessité d'assurer la séparation des pouvoirs et notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire ? Je ne voudrais pas revenir sur les événements récents qui ont illustré ce triste mélange des genres qui soumet les juges au pouvoir politique.

Voici pourquoi les Verts ne voteront pas cette proposition de loi. Inverser le calendrier ne fera que renforcer le rôle central du Président de la République et cautionner la dérive gaulliste amorcée depuis 1958 qui en fait l'axe de nos institutions et contre laquelle nous nous battons. Conformément au souhait qu'ont manifesté les Français lors des dernières élections, ce sont au contraire les pouvoirs des représentants du peuple et leur capacité de contrôle sur l'exécutif qu'il faut renforcer.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Leroy, dernier orateur inscrit dans la discussion générale.

**M. Maurice Leroy.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, nous allons dans quelques instants adopter cette proposition de loi et effectuer un retour à la normale afin d'échapper au hasard de l'ordre actuel des élections prévues pour 2002. Avec vingt-sept de mes collègues députés UDF, je voterai cette remise à l'endroit du calendrier électoral.

**M. Gérard Gouzes.** C'est bien la preuve que ce n'est pas une manœuvre !

**M. Maurice Leroy.** Si c'en était une, les discours des orateurs du groupe communiste et des Verts montreraient qu'elle n'était pas vraiment efficace !

Fallait-il changer d'avis et de vote du seul fait du ralliement tardif du Premier ministre Lionel Jospin et d'une partie de sa majorité à une proposition avancée par l'UDF et par son président François Bayrou,...

**M. François Vannson.** Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux !

**M. Maurice Leroy.** ...et adoptée au congrès national d'Angers par la quasi-unanimité des militants ? Non, bien évidemment. C'est pourquoi, fidèles à notre proposition d'origine, nous voterons cette proposition de loi organique.

Le Premier ministre Raymond Barre avait déposé une proposition de loi, n° 2741, modifiant la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale bien avant le ralliement tardif du Premier ministre. L'UDF n'a jamais varié de position : elle reste animée de la seule volonté de garantir un bon fonctionnement de nos institutions, fondé sur la cohérence de la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

Voter cette proposition de loi organique, c'est simplement reconnaître qu'il est légitime que le Président de la République, élu par le peuple français, soit élu avant les 577 députés choisis dans le cadre plus restreint de leur circonscription. Ce qui fonde tant la lettre que l'esprit des institutions de la V<sup>e</sup> République, c'est que l'élection présidentielle a le plus de chances d'apporter un ciment à la majorité parlementaire élue par la suite et par la suite seulement. Quelle pourrait être l'autorité d'un Président de la République élu quelques semaines seulement après les députés ?

Ce qui est en jeu, ce ne sont en rien les chances hypothétiques de l'un ou de l'autre camp politique de l'emporter lors des prochaines échéances électorales. Il serait aussi hasardeux que présomptueux de prétendre anticiper sur la libre expression du suffrage universel. En ont encore témoigné les divers sondages et prévisions qui ont rythmé la dernière campagne municipale.

Nous, députés UDF, qui allons voter cette proposition de loi, considérons qu'il importe de ne pas lier l'esprit des institutions à l'opportunité électorale, d'autant que le premier est aussi fondamental pour le fonctionnement de notre démocratie que la seconde difficile à apprécier. A celles et ceux qui parlent de manœuvre électorale, je rappellerai la diversité des majorités qu'a connues notre Assemblée, passant du bleu plus que bleu horizon à la configuration actuelle, et cela malgré un découpage électoral inchangé depuis 1986. Personne ne peut dire à l'avance ce qui sortira du suffrage universel. Personne ne peut dire aujourd'hui à qui profitera le changement de date. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs membres du groupe du Rassemblement pour la République.** A qui profitera le crime plutôt !

**M. Maurice Leroy.** Oh ! Des crimes, chers amis, n'y revenez pas trop, parce qu'il en a été commis certains de plus condamnables il n'y a pas si longtemps que cela.

**M. Jacques Heuclin.** Très bien !

**M. Maurice Leroy.** Quant à la constitutionnalité, faut-il rappeler qu'à trois reprises, en 1990, en 1994 et en 1996, le Parlement a modifié la date de scrutins électoraux sans que le Conseil constitutionnel sanctionne ces modifications de calendrier électoral.

La logique de la Constitution de la V<sup>e</sup> République est de permettre au suffrage universel de choisir un Président, avant de désigner une majorité pour appliquer ses orientations. L'enjeu est de redonner du sens au cycle de la vie politique française et de favoriser la concordance des majorités présidentielle et parlementaire. C'est à cette condition que l'action politique se verra conférer l'horizon temporel et la cohérence indispensables pour mener à bien les chantiers dont notre pays a besoin. L'efficacité ainsi renforcée de l'action publique dessinera en effet un contexte plus propice à la réalisation des réformes attendues par les citoyens.

Bien sûr, ce sont les élections législatives qui dégagent une majorité à l'Assemblée nationale, parmi laquelle le chef du Gouvernement est choisi et devant laquelle il est reponsable. Mais c'est le deuxième tour de la présidentielle avec son affrontement obligé entre deux candidats, qui fournit le ciment de cette majorité, gage de sa stabilité comme de son efficacité. C'est à cette occasion que le suffrage universel est appelé à se prononcer sur les grands choix du pays et à tracer les grandes orientations. C'est en ce sens que la désignation du chef de l'Etat revêt un caractère structurant, indispensable au bon fonctionnement de nos institutions. En témoignent d'ailleurs *a contrario* les errements et dysfonctionnements de la III<sup>e</sup> République et de la IV<sup>e</sup> République, dont les majorités instables ont largement contribué à paralyser l'action politique.

Procéder d'abord à l'élection du Président de la République, c'est mieux garantir la responsabilité et la cohésion de la majorité, qui, à défaut de ce ciment, encourt le risque de se défilier en cours de mandat.

A l'inverse, le maintien du calendrier actuel, qui doit tout au hasard et à la conjoncture, comporterait un risque réel d'affaiblissement de la fonction présidentielle.

**M. Henri Nayrou.** Il a raison !

**M. Maurice Leroy.** Faire dépendre l'élection du chef de l'Etat de l'élection préalable des députés, c'est le réduire à exercer une magistrature d'influence, avec les risques d'instabilité qu'ont connus les deux républiques précédentes. Transformer l'élection présidentielle en « simple appendice des législatives », pour reprendre l'expression de Raymond Barre, conduirait à affecter la solidarité gouvernementale comme la cohérence de l'action.

Le rétablissement du calendrier électoral en 2002 ne nous dispense évidemment pas de la nécessaire refonte de nos procédures et de notre architecture institutionnelle, qui reste largement à entreprendre : renforcement des pouvoirs du Parlement, accession aux mandats électifs de personnes reflétant davantage la diversité de la société civile, ou encore définition d'une nouvelle articulation entre les centres de décision nationaux, locaux et européens.

Il reste que la cohérence constitutionnelle réclame aujourd'hui le rétablissement du calendrier électoral, et cela justifie que nous votions, avec mes collègues UDF, une proposition de loi qui s'est largement inspirée de textes déposés par des députés de nos rangs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Messieurs, dois-je vous rappeler que le Gouvernement intervient quand il le veut ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Je voudrais d'abord remercier par avance celles et ceux qui vont se prononcer en faveur de cette proposition de loi.

Je répondrai ensuite brièvement à M. Mamère en lui faisant observer, en toute amitié, que c'est sans doute parce qu'il n'est parlementaire que depuis 1997 qu'il a pu dire que les pouvoirs du Parlement se sont amenuisés depuis 1958, y compris sous cette législature. Jamais la place des initiatives parlementaires n'a été aussi grande : 30 % des lois adoptées sont d'origine parlementaire.

**Mme Odette Grzegorzka.** Il faut le noter !

**M. le ministre de l'intérieur.** L'article 49-3 de la Constitution n'a jamais été utilisé depuis le début de cette législature. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Chaque fois que des parlementaires ont demandé un débat, ce débat a eu lieu et le Gouvernement en a tenu compte. Le vote bloqué, auquel avaient traditionnellement recouru ses prédécesseurs depuis 1958, n'a été que très modérément utilisé par ce gouvernement. En outre, les modifications apportées au règlement de l'Assemblée, grâce à son président, vont dans le sens d'un renforcement des prérogatives du Parlement. Je pense, notamment, au nombre de commissions d'enquête et à la possibilité ouverte à tous les groupes parlementaires d'y avoir accès. Je ne reviens pas sur les aménagements des jours de session qui répondent aux légitimes préoccupations des parlementaires.

L'Assemblée nationale est bien le lieu central du débat politique comme le Premier ministre l'a souhaité.

Dois-je rappeler pour finir que le Gouvernement, en accord avec les députés de la majorité, souhaite procéder à la réforme de l'ordonnance de 1959, qui contribuera à renforcer les prérogatives du Parlement. Il serait d'ailleurs regrettable que les députés de l'opposition ne s'associent pas à cette démarche positive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces explications factuelles que je fais miennes.

La discussion générale est close.

La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

#### Dernier texte voté par l'Assemblée nationale

**M. le président.** Je donne lecture de ce texte :

« Art. 1<sup>er</sup>. – L'article L.O. 121 du code électoral est ainsi rédigé :

« Art. L.O. 121. – Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le troisième mardi de juin de la cinquième année qui suit son élection. » »

« Art. 2. – L'article 1<sup>er</sup> s'applique à l'Assemblée nationale élue en juin 1997. »

« Art. 3 à 9. – *Supprimés.* »

Avant de passer aux explications de vote (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) – je crains que vos protestations ne servent pas à grand-chose car je respecte le règlement – je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin afin de permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

#### Explication de vote

**M. le président.** Rassurez-vous, dans les explications de vote, je n'ai qu'un seul inscrit, M. Jean-Luc Warsmann. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Luc Warsmann.** Seuls deux événements graves dans l'histoire ont amené notre assemblée à prolonger son mandat : les deux guerres mondiales ! Quel événement grave, quelle question fondamentale, de principe devrait aujourd'hui nous conduire à faire de même ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** La gauche !

**M. Gérard Gouzes.** Le Conseil constitutionnel !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Certains de nos collègues ont fait une question de principe du fait que les élections législatives aient lieu après l'élection présidentielle. Mais après cette discussion générale, la réponse est claire : cela ne sera absolument pas l'effet produit par cette proposition de loi, puisque le droit de dissolution prévu par l'article 12 de la Constitution est maintenu et puisque, lorsqu'un Président de la République dissoudra l'Assemblée, des élections législatives devront être organisées vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution. En outre, cela sera contredit par les faits tout simplement parce que si le Président de la République vient à décéder, en l'absence de vice-président, il faudra bien organiser une élection présidentielle.

Ce texte poursuit-il un intérêt général ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Oui !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Absolument pas ! Le rôle et la prééminence du Président de la République sont parfaitement garantis par la Constitution. Une telle réforme permettrait-elle une meilleure organisation des élections et un meilleur fonctionnement des parrainages ? Absolument pas ! Dans l'état actuel du droit, les élections législatives peuvent être organisées par le Gouvernement entre le 3 février et le 24 mars 2002. Cela laisse tout le temps nécessaire pour organiser les élections législatives, proclamer les résultats et organiser les parrainages, puis l'élection présidentielle.

Oui, mes chers collègues, il s'agit bien là d'un texte de circonstance, un texte que le Premier ministre n'avait pas évoqué en 1997, lorsqu'à la tribune de cette assemblée il est venu présenter le programme de son gouvernement et alors qu'il connaissait tous les éléments de cette question, un texte qu'il avait refusé lui-même en disant, le 19 octobre dernier : « Moi, j'en resterai là. Il faudrait vraiment qu'un consensus s'esquisse pour que des initiatives puissent être prises. »

Mes chers collègues, il s'agit donc bien d'un texte de circonstance, qu'une majorité de circonstance s'apprête à voter. (*Protestations sur plusieurs bancs.*) En tout état de cause, je voudrais dire solennellement à M. le Premier ministre ou, pour être plus clair, à M. le Président du Conseil de la IV<sup>e</sup> République dont il endosse l'habit aujourd'hui (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), que tous ceux qui, en France, ont fait voter des lois de circonstance par des majorités de circonstance pour changer les règles du jeu électoral n'en ont jamais profité. Pour toutes ces raisons, le groupe du Rassemblement pour la République votera contre cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Je vais mettre aux voix, conformément au troisième alinéa de l'article 114 du règlement, l'ensemble de la proposition de loi organique tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

Aux termes de l'article 46, alinéa 3, de la Constitution, la majorité absolue des membres de l'Assemblée, soit, à ce jour, 288 suffrages, est requise.

Conformément aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 65 et au paragraphe II de l'article 66 du règlement, il doit être procédé par scrutin public à la tribune, le vote ayant lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Ceux qui sont d'avis d'adopter la proposition de loi organique remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin de couleur bleue et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin de couleur rouge.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires un bulletin au nom de leur délégué.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

Je proclamerai les résultats aussitôt après la clôture du scrutin.

Je vous invite, mes chers collègues, à ne monter à la tribune qu'à l'appel de votre nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre C.*)

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure, soit à dix-neuf heures vingt-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

.....

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 568 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 559 |
| Majorité requise .....             | 288 |

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption ..... | 308 |
| Contre .....          | 251 |

La majorité requise par la Constitution étant atteinte, la proposition de loi organique est adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

3

### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Discussion, en lecture définitive, de la proposition de loi, n° 2986, tendant à la création d'une Agence française de sécurité sanitaire environnementale.

Discussion, en lecture définitive, de la proposition de loi, n° 2987, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi, n° 2972, portant création d'un crédit d'impôt en faveur de l'activité.

M. Didier Migaud, rapporteur au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2994).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

## du mardi 24 avril 2001

### SCRUTIN (n° 291)

sur l'ensemble de la proposition de loi organique modifiant la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale (lecture définitive).

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 568 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 559 |
| Majorité requise .....             | 288 |

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption ..... | 308 |
| Contre .....          | 251 |

L'Assemblée nationale a adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe socialiste (255) :

Pour : 254. – MM. Yvon **Abiven**, Maurice **Adevah-Poeuf**, Stéphane **Alaize**, Damien **Alary**, Mme Sylvie **Andrieux-Bacquet**, MM. Léo **Andy**, Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Dominique **Baert**, Jean-Pierre **Baeumler**, Jean-Pierre **Balduyck**, Jean-Pierre **Balligand**, Gérard **Bapt**, Alain **Barrau**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Mme Yvette **Benayoun-Nakache**, MM. Henri **Bertholet**, Eric **Besson**, Jean-Louis **Bianco**, André **Billardon**, Jean-Pierre **Blazy**, Serge **Blisko**, Patrick **Bloche**, Jean-Marie **Bockel**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Maxime **Bono**, Augustin **Bonrepaux**, André **Borel**, Jean-Michel **Boucheron**, Jean-Claude **Boulard**, Didier **Boulaud**, Pierre **Bourguignon**, Christian **Bourquin**, Mme Danielle **Bousquet**, MM. Jean-Pierre **Braine**, Pierre **Brana**, Jean-Paul **Bret**, Mme Nicole **Bricq**, MM. François **Brottes**, Vincent **Burroni**, Marcel **Cabiddu**, Alain **Cacheux**, Jérôme **Cahuzac**, Alain **Calmat**, Jean-Christophe **Cambadelis**, Thierry **Carcenac**, Christophe **Caresche**, Mme Odette **Casanova**, MM. Laurent **Cathala**, Jean-Yves **Caullet**, Bernard **Caze-neuve**, Jean-Paul **Chanteguet**, Michel **Charzat**, Guy-Michel **Chauveau**, Jean-Claude **Chazal**, Daniel **Chevalier**, Didier **Chouat**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Gilles **Cocquempot**, Jean **Codognès**, Pierre **Cohen**, François **Colcombet**, Mme Monique **Collange**, MM. François **Cuillandre**, Jean-Claude **Daniel**, Jacky **Darne**, Camille **Darsières**, Michel **Dasseux**, Yves **Dauge**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Philippe **Decaudin**, Marcel **Dehoux**, Jean **Delobel**, François **Deluga**, Jean-Jacques **Denis**, Mme Monique **Denise**, MM. Bernard **Derosier**, Claude **Desbons**, Michel **Destot**, Paul **Dhaille**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, René **Dosière**, Mme Brigitte **Douay**, MM. Julien **Dray**, Tony **Dreyfus**, Pierre **Ducout**, Jean-Pierre **Dufau**, Mme Laurence **Dumont**, MM. Jean-Louis **Dumont**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Dupré**, Yves **Durand**, Jean-Paul **Durieux**, Philippe **Duron**, Henri **Emmanuel**, Jean **Espilondo**, Michel **Etiévant**, Claude **Evin**, Alain **Fabre-Pujol**, Albert **Facon**, Mme Nicole **Feidt**,

MM. Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Fleury**, Jacques **Floch**, Pierre **Forgues**, Raymond **Forni**, Jean-Louis **Fousseret**, Michel **Françaix**, Christian **Franqueville**, Georges **Frêche**, Michel **Fromet**, Gérard **Fuchs**, Robert **Gaïa**, Yann **Galut**, Roland **Garrigues**, Jean-Yves **Gateaud**, Jean **Gaubert**, Mme Catherine **Génisson**, MM. André **Godin**, Gaëtan **Gorce**, Alain **Gouriou**, Gérard **Gouzes**, Bernard **Grasset**, Michel **Grégoire**, Mme Odette **Grzegorzulka**, MM. Jacques **Guyard**, Francis **Hammel**, Mme Cécile **Helle**, MM. Edmond **Hervé**, Jacques **Heuclin**, François **Hollande**, Jean-Louis **Idiart**, Mme Françoise **Imbert**, MM. Claude **Jacquot**, Serge **Janquin**, Jacky **Jaulneau**, Patrick **Jeanne**, Armand **Jung**, Jean-Noël **Kerdraron**, Bertrand **Kern**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Mme Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Pierre-Claude **Lanfranca**, Jean **Launay**, Mmes Jacqueline **Lazard**, Christine **Lazerges**, MM. Gilbert **Le Bris**, André **Lebrun**, Jean-Yves **Le Déaut**, Mme Claudine **Ledoux**, MM. Jean-Yves **Le Drian**, Michel **Lefait**, Jean **Le Garrec**, Jean-Marie **Le Guen**, Patrick **Lemasle**, Georges **Lemoine**, Bruno **Le Roux**, René **Leroux**, Jean-Claude **Leroy**, Alain **Le Vern**, Michel **Liebgott**, Mme Martine **Lignières-Cassou**, MM. Gérard **Lindeperg**, François **Loncle**, Bernard **Madrelle**, Guy **Malandain**, René **Mangin**, Jean-Pierre **Marché**, Daniel **Marcovitch**, Didier **Marie**, Jean-Paul **Mariot**, Mme Béatrice **Marre**, MM. Daniel **Marsin**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Gilbert **Maurer**, Guy **Menut**, Louis **Mermaz**, Roland **Metzinger**, Louis **Mexandeau**, Jean **Michel**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Gilbert **Mitterrand**, Yvon **Montané**, Gabriel **Montcharmont**, Arnaud **Montebourg**, Philippe **Nauche**, Bernard **Nayral**, Henri **Nayrou**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Alain **Néri**, Michel **Pajon**, Joseph **Parrenin**, Vincent **Peillon**, Germinal **Peiro**, Jean-Claude **Perez**, Jean-Pierre **Pernot**, Mmes Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, Geneviève **Perin-Gaillard**, M. François **Perrot**, Mmes Annette **Peulvast-Bergeal**, Catherine **Picard**, MM. Paul **Quilès**, Alfred **Recours**, Gérard **Revol**, Mme Marie-Line **Reynaud**, M. Patrick **Rimbert**, Mme Michèle **Rivasi**, MM. Jean-Claude **Robert**, Alain **Rodet**, Marcel **Rogemont**, Bernard **Roman**, Yves **Rome**, Gilbert **Roseau**, Joseph **Rossignol**, Mme Yvette **Roudy**, MM. Jean **Rouger**, René **Rouquet**, Michel **Sainte-Marie**, Mme Odile **Saugues**, MM. Bernard **Seux**, Patrick **Sève**, Henri **Sicre**, Dominique **Strauss-Kahn**, Michel **Tamaya**, Mme Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Yves **Tavernier**, Pascal **Terrasse**, Gérard **Terrier**, Mmes Marisol **Touraine**, Odette **Trupin**, MM. Joseph **Tyrode**, Daniel **Vachez**, André **Vallini**, André **Vauche**, Michel **Vauzelle**, Michel **Vergnier**, Alain **Veyret**, Alain **Vidalies**, Jean-Claude **Viollet**, Philippe **Vuilque** et Kofi **Yamgnane**.

Non-votant : 1. – Mme Paulette **Guinchard-Kunstler** (membre du Gouvernement).

#### Groupe RPR (139) :

Contre : 137. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mme Michèle **Alliot-Marie**, MM. René **André**,

André **Angot**, Philippe **Auberger**, Pierre **Aubry**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mmes Martine **Aurillac**, Roselyne **Bachelot-Narquin**, MM. Edouard **Balladur**, Jean **Bardet**, François **Baroin**, Jacques **Baumel**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Bes-selat**, Jean **Besson**, Bruno **Bourg-Broc**, Michel **Bouvard**, Victor **Brial**, Philippe **Briand**, Bernard **Brochand**, Michel **Buillard**, Christian **Cabal**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Henry **Chabert**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Jean-Marc **Chavanne**, Olivier de **Chazeaux**, François **Cornut-Gentille**, Alain **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Jean-Louis **Debré**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Patrick **Delnatte**, Jean-Marie **Demange**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Patrick **Devedjian**, Eric **Doligé**, Guy **Drut**, Jean-Michel **Dubernard**, Jean-Pierre **Dupont**, Nicolas **Dupont-Aignan**, Christian **Estrosi**, Jean-Claude **Etienne**, Jean **Falala**, Jean-Michel **Ferrand**, François **Fillon**, Roland **Francisci**, Pierre **Frogier**, Yves **Fromion**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Henri de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Hervé **Gaymard**, Jean-Marie **Geveaux**, Jean-Pierre **Giran**, Michel **Giraud**, Jacques **Godfrain**, Louis **Guédon**, Jean-Claude **Guibal**, Lucien **Guichon**, François **Guillaume**, Gérard **Hamel**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Christian **Jacob**, Didier **Julia**, Alain **Juppé**, Jacques **Kossowski**, Jacques **Lafleur**, Robert **Lamy**, Pierre **Lasbordes**, Thierry **Lazaro**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Arnaud **Lepercq**, Jacques **Limouzy**, Lionnel **Luca**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Franck **Marlin**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Jacques **Masdeu-Arus**, Mme Jacqueline **Mathieu-Obadia**, MM. Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Pierre **Morange**, Renaud **Muselier**, Jean-Marc **Nudant**, Patrick **Ollier**, Mme Françoise de **Panafieu**, MM. Robert **Pandraud**, Jacques **Pélissard**, Dominique **Perben**, Pierre **Petit**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Bernard **Pons**, Robert **Poujade**, Didier **Quentin**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Nicolas **Sarkozy**, André **Schneider**, Bernard **Schreiner**, Philippe **Séguin**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, François **Vannson**, Roland **Vuillaume**, Jean-Luc **Warsmann** et Mme Marie-Jo **Zimmermann**.

*Abstentions* : 2. – MM. Franck **Borotra** et Jacques **Myard**.

#### Groupe UDF (68) :

*Pour* : 28. – MM. Pierre **Albertini**, Pierre-Christophe **Baguet**, Raymond **Barre**, Emile **Blessig**, Jean-Louis **Borloo**, Jean **Briane**, Hervé de **Charette**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Alain **Ferry**, Claude **Gaillard**, Germain **Gengenwin**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Gérard **Grignon**, Francis **Hillmeyer**, Mme Anne-Marie **Idrac**, MM. Henry **Jean-Baptiste**, Jean-Jacques **Jégou**, Maurice **Leroy**, Maurice **Ligot**, Pierre **Menjucq**, Pierre **Micaux**, Hervé **Morin**, Dominique **Paillé**, Jean-Luc **Préel**, Gilles de **Robien**, Rudy **Salles** et Pierre-André **Wiltzer**.

*Contre* : 30. – MM. Jacques **Barrot**, Jean-Louis **Bernard**, Mmes Marie-Thérèse **Boisseau**, Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Yves **Bur**, Dominique **Caillaud**, Jean-François **Chossy**, René **Couanau**, Yves **Coussain**, Francis **Delattre**, Léonce **Deprez**, Renaud **Donnedieu de Vabres**, Philippe **Douste-Blazy**, Renaud **Dutreil**, Hubert **Grimault**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Mme Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Edouard **Landrain**, Jacques **Le Nay**, Jean-Antoine **Leonetti**, François **Léotard**, Roger **Lestas**, Christian **Martin**, Pierre **Méhaignerie**, Jean-Marie **Morisset**, Henri **Plagnol**, Marc **Reymann** et Michel **Voisin**.

*Abstentions* : 5. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Bernard **Bosson**, Charles de **Courson**, Jean-Pierre **Foucher** et Christian **Kert**.

*Non-votants* : 5. – MM. Claude **Birraux**, François **Loos**, Arthur **Paecht**, François **Rochebloine** et François **Sauvaget**.

#### Groupe Démocratie libérale et Indépendants (43) :

*Contre* : 43. – Mme Nicole **Ameline**, M. François d'**Aubert**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Jacques **Blanc**, Roland **Blum**, Dominique **Bussereau**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Pascal **Clément**, Georges **Colombier**, Bernard **Deflesselles**, Franck **Dhersin**, Laurent **Dominati**, Dominique **Dord**, Charles **Ehrmann**, Nicolas **Forissier**, Gilbert **Gantier**, Claude **Gatignol**, Claude **Goasguen**, François **Goulard**, Pierre **Hellier**, Michel **Herbillon**, Philippe **Houillon**, Denis **Jacquat**, Aimé **Kerguéris**, Marc **Laffineur**, Jean-Claude **Lenoir**, Pierre **Lequiller**, Alain **Madelin**, Jean-François **Mattei**, Michel **Meylan**, Alain **Moyne-Bressand**, Yves **Nicolin**, Paul **Patriarche**, Bernard **Perrut**, Jean **Proriot**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, José **Rossi**, Joël **Sarlot**, Jean-Pierre **Soisson**, Guy **Teissier** et Gérard **Voisin**.

#### Groupe communiste (35) :

*Pour* : 1. – M. Ernest **Moutoussamy**.

*Contre* : 33. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Claude **Billard**, Bernard **Birsinger**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, Patrice **Carvalho**, Alain **Clary**, Christian **Cuvilliez**, René **Dutin**, Daniel **Feurtet**, Mme Jacqueline **Frayse**, MM. Pierre **Goldberg**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Robert **Hue**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. André **Lajoinie**, Jean-Claude **Lefort**, Patrick **Leroy**, Félix **Leyzour**, François **Liberti**, Patrick **Malavielle**, Roger **Mei**, Bernard **Outin**, Daniel **Paul**, Jean-Claude **Sandrier**, Michel **Vaxès** et Jean **Vila**.

*Abstention* : 1. – M. André **Gerin**.

#### Groupe Radical, Citoyen et Vert (30) :

*Pour* : 24. – Mme Huguette **Bello**, MM. Pierre **Carassus**, Gérard **Charasse**, Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Jean-Pierre **Defontaine**, Jacques **Desallangre**, Roger **Franzoni**, Claude **Hoarau**, Elie **Hoarau**, Robert **Honde**, Guy **Lengagne**, Jean-Pierre **Michel**, Jean-Paul **Nunzi**, Jean **Pontier**, Jacques **Rebillard**, Jean **Rigal**, Mme Chantal **Robin-Rodrigo**, MM. Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Michel **Suchod**, Alain **Tourret**, Emile **Vernaudeau** et Aloyse **Warhouver**.

*Contre* : 5. – M. André **Aschieri**, Mme Marie-Hélène **Aubert**, MM. Yves **Cochet**, Noël **Mamère** et Jean-Michel **Marchand**.

*Abstention* : 1. – M. Alfred **Marie-Jeanne**.

#### Non-inscrits (4).

*Pour* : 1. – M. Jean-Jacques **Guillet**.

*Contre* : 3. – MM. Marc **Dumoulin**, André **Thien Ah Koon** et Philippe de **Villiers**.

#### Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. André **Gérin**, qui était présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».